

# CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

---

11<sup>me</sup> ANNÉE

---



1920

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

---

11<sup>e</sup> ANNÉE

# CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

---

11<sup>me</sup> ANNÉE

---



1920

## TABLE DES MATIÈRES

---

<i>Procès-verbaux des séances des 30 novembre 1919, 28 décembre 1919 et 25 janvier 1920</i> .....	1
Condition des diplomates liégeois à la fin du régime princier .....	4
Archéologie forestière .....	5
Découverte à Amay d'ossements préhistoriques et d'ossements d'animaux de l'époque belgo-romaine .....	8
Manifestation en l'honneur du baron C. de Borman .....	10
<i>Varia</i> : Distinctions. — Nécrologie .....	12
<i>Procès-verbaux des séances des 29 février, 28 mars, 30 avril et 28 mai 1920</i> .....	13
Donation de la collection Marcel De Puydt au Musée archéologique liégeois .....	20
Rapport de l'Institut archéologique liégeois relatif au transfert des pierres sculptées ou à inscriptions actuellement dans la seconde cour du Palais de Justice de Liège .....	24
La mise aux enchères à Bruxelles des collections Brahy-Prost ....	29
<i>Varia</i> : Sauvons nos vieilles maisons. — Distinctions. — Nécrologie. — Mélanges de Borman .....	30
<i>Procès-verbal de la séance du 25 juin 1920</i> .....	33
La citadelle de Liège. Français et Liégeois en 1675 .....	34
Les illustrations de Léonard Jehotte pour les fables de Rouveroy .	38
Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liège. (N <sup>o</sup> 00, t. XXXVI. — Verrerie liégeoise). .....	40
<i>Petite chronique archéologique</i> : La Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand. — Archéologie préhistorique. — Excursions. — Fédération archéologique et historique de Belgique : Congrès de Tournai .....	43

<i>Procès-verbaux des séances du 30 juillet et du 31 octobre 1920</i> . . . . .	45
Les fouilles effectuées de 1914 à 1919 par MM. J. Hamal-Nandrin et J. Servais . . . . .	48
Sauvons nos vieilles maisons . . . . .	52
<i>Varia</i> : Archéologie préhistorique. — Vieux-Herstal. — Excur- sion. — Sur Lambert Lombard. — Vente Brahy-Prost. — Distinctions. — Décès . . . . .	54

# TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR

## NOMS D'AUTEURS

---

BOURGAULT, C. — Rapport à l'Institut archéologique relatif au transfert des pierres sculptées ou à inscriptions actuellement dans la seconde cour du Palais de Justice de Liège.	24
GOBERT, TH. — Condition des diplomates liégeois à la fin du régime princier .....	4
— La citadelle de Liège; Français et Liégeois en 1675 .....	34
M. — Nécrologie (le Colonel Van Huele) .....	31
— A propos des fouilles effectuées de 1914 à 1919 par MM. J. Hamal-Nandrin et J. Servais .....	48
A. MICHA. — Archéologie forestière .....	5
— Les illustrations de Léonard Jehotte pour les fables de Rouveroy .....	38
PHOLIEN, F. — Sauvons nos vieilles maisons .....	30 et 52
— Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liège. — Verrerie liégeoise (avec clichés) .....	40
A. S. — Manifestation en l'honneur du Baron C. de Borman .....	10
Dr WIBIN. — Découverte à Amay d'ossements préhistoriques et d'ossements d'animaux de l'époque belgo-romaine .....	8

---

# CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

## du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN / pour les personnes qui ne sont  
LE NUMÉRO : 0 FR. 50 } pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au  
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois : Maison Curtius.

### Procès-verbal de la séance du 30 novembre 1919

La séance est ouverte à 10 heures 1/4 sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

53 membres sont présents.

Se sont excusés MM. de Lannoy, Gobert, Magnette et Roosbeek.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance du 26 octobre.* — Après lecture, le procès-verbal est adopté sans observations.

II. *Correspondance.* — Le Secrétaire communique à l'assemblée la correspondance adressée à l'Institut.

III. *Publications.* — Sur proposition du Bureau, MM. Gobert, Polain et Defrecheux, sont nommés rapporteurs d'un travail de M. Naveau sur les Surllet; MM. Micha, Magnette et Defrecheux, d'un travail de M. Gobert sur Théroigne de Méricourt.

IV. *Communication de Mlle Küntziger. L'ornementation des fonts baptismaux prégothiques.* — M. le Président remercie Mlle Küntziger de sa communication, qui a été écoutée avec le plus vif intérêt. Il saisit cette occasion pour féliciter, au nom de l'Institut, la conférencière pour la façon brillante dont elle vient de conquérir le diplôme de docteur en art et archéologie.

A ces félicitations, M. le Président joint celle que l'Institut adresse à M. l'abbé Coenen, qui vient d'obtenir tout aussi brillamment le même diplôme.

V. *Election de membres associés.* — M. Félix Putzeys, Mme Veuve Jean Charlier et M. Paul Stasse sont élus membres associés.



VI. *Présentation d'un membre associé.* — L'assemblée prend acte de la présentation de M. le comte Joseph de Borchgrave d'Altena.

VII. *Affaires diverses.* — M. Gluilain signale à l'assemblée la création d'une nouvelle publication bi-mensuelle intitulée *L'Art Belge*. Il dépose sur le bureau une feuille d'abonnements.

Le Secrétaire annonce que M. Sacré, président de la Commission des excursions, espère organiser pour la fin décembre ou pour le début de janvier une visite du Musée diocésain.

M. le Président rappelle que ce jour même a lieu à Hasselt la manifestation en l'honneur de M. le baron de Borman. Le Bureau a envoyé à cette occasion un télégramme de félicitations à son ancien président.

M. Brassinne, ayant accompagné les professeurs d'universités anglaises qui ont visité le Musée, rapporte l'excellente impression qu'ils ont emportée de leur visite et, au nom des professeurs anglais ainsi que des professeurs d'universités belges qui les accompagnaient, M. Brassinne adresse à M. le conservateur Servais de chaleureuses félicitations et de vifs remerciements.

M. De Puydt remet à l'Institut des vases et objets provenant de tombes belgo-romaines de Noville et de Tourinnes, ainsi qu'un fragment de mosaïque trouvé au château de Franchimont.

M. Brassinne demande s'il ne serait pas possible de trouver pour les pierres tombales et sculptures exposées aux intempéries dans la seconde cour du Palais un emplacement plus favorable à leur conservation. Il insiste spécialement sur les dangers que court la statue en marbre blanc du tombeau du prince de Velbruck.

M. Micha informe l'assemblée que le Bureau étudie cette question et qu'il a nommé une Commission chargée d'examiner la possibilité de placer dans les cloîtres de certaines églises les pierres tombales qui en proviennent ou qui proviennent soit d'églises disparues soit d'églises qui ne disposent pas de places convenables.

En ce qui concerne la statue du tombeau du prince de Velbruck, M. le Conservateur rapporte qu'il est en pourparlers avec l'Administration à ce sujet et qu'il y a tout lieu d'espérer que sous peu cette statue pourra être transportée au Musée. En attendant, elle a été mise à l'abri dans une salle du Palais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 45.

---

### **Procès-verbal de la séance du 28 décembre 1919**

La séance est ouverte à 10 h. 1/4, sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

74 membres sont présents.



Excusé : M. Th. de Lannoy.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance du 30 novembre.* — Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observations.

II. *Correspondance.* — Le Secrétaire communique la correspondance adressée à l'Institut.

III. *Communication de M. Joseph Destrée, conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire.* « *Le vieux Dinant* », avec projections. — M. le Président présente le conférencier à l'assemblée et lui adresse quelques mots de bienvenue.

M. Destrée prend ensuite la parole. Après un court aperçu historique sur Dinant, il fait défiler, en les commentant, quantité de clichés qui représentent des vues panoramiques et des coins pittoresques de l'ancienne ville.

M. le Président adresse, au nom de l'Institut, de vifs remerciements au conférencier, puis remercie les dames qui ont honoré cette séance de leur présence.

IV. *Election d'un membre associé.* — M. le comte Joseph de Borchgrave d'Altena est élu membre associé.

V. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de MM. François Rigo et André Collard.

La séance est levée à midi et quart.

## Procès-verbal de la séance du 25 janvier 1920

La séance est ouverte à 10 h. 1/4 sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

44 membres sont présents.

Se sont excusés : MM. de Lhomel, Hamal, Davin, Guérette, Pouillet, Max Fraipont et Schaetzen.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance du 28 janvier.* — Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observations.

II. *Correspondance.* — Il est donné communication de la correspondance adressée à l'Institut.

III. *Publications.* — M. Magnette, directeur des publications, annonce à l'assemblée que la grève des typographes empêche pour le moment toutes publications. Le fascicule du *Bulletin* qu'il espérait voir paraître en décembre, de même que le numéro de janvier de la *Chronique*, ne pourront être imprimés qu'à une date indéterminée.

IV. *Communication de M. le D<sup>r</sup> Jorissenne.* « *Les Dreppe* ». — Cette communication donne lieu à un court échange de vues

entre le conférencier et M. J. Brassinne. Puis M. le Président remercie M. le Dr Jorissenne de son intéressante causerie.

V. *Election de membres associés.* — MM. François Rigo et André Collard sont élus membres associés.

VI. *Présentation de membres associés.* — MM. Henri Michel et Armand Antoine sont présentés comme membres associés.

VII. *Affaires diverses.* — M. Brassinne demande où en est la question de la mise à l'abri des intempéries des pierres et sculptures de la seconde cour du Palais.

M. Micha informe l'assemblée que le Bureau a chargé une Commission de l'examen de la question. Cette Commission, composée de MM. Micha, Servais et Bourgault, a déjà eu plusieurs réunions, mais n'a pas encore pu prendre de décision définitive. M. Micha tiendra l'assemblée au courant de la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

---

### Conditions des Diplomates liégeois à la fin du régime princier

Le Recès suivant pris par l'État noble, le 4 décembre 1788, initie d'une façon sommaire à la situation financière qui était faite au ministre plénipotentiaire de Liège à La Haye :

En l'assemblée de Messeigneurs de l'Etat de la noblesse du pays de Liège et comté de Looz, tenue le 4 décembre 1788.

Messeigneurs, ayant vu la supplique leur présentée par M. le chevalier de Rocquevilles, nouvellement pourvu de la place de Ministre-Envoyé de Son Altesse, à La Haye, en remplacement de feu M. de Magis, remontrant l'insuffisance et la modicité des appointements, pour pouvoir vivre dans un pays où tous les objets de consommation sont portés à un prix des plus excessifs, autre que les ministres, depuis plusieurs années, sont obligés au payement des accises des impôts, dont ils jouissaient ci-devant, déclarer, prenant en considération ces motifs et autres, repris à la dite supplique, de vouloir bien lui accorder, pour le terme de trois ans, deux mille florins par an, par mode de gratification et sans conséquence, à prendre cours à la date de sa commission ; et c'est au delà de ses appointements ordinaires de sept cents écus : bien entendu et conditionné néanmoins que, dans la dite somme, seront compris tous frais d'habillements, illuminations, deuils,

ports de lettres, et toutes autres dépenses quelconques, pour lesquelles il ne pourra rien prétendre : Ordonnant à leurs receveurs généraux de fournir à la dite somme de deux mille florins, pendant les trois ans susdits, à leur échéance.

*Par ordonnance de Mesdits Seigneurs :*

(signé) J.-P. MAGIS,  
P. GROUTARS.

On était loin alors du temps où, comme en 1613, l'ambassadeur liégeois à Paris ne touchait qu'un traitement annuel de 385 florins et pour frais de déplacements et autres débours qu'une somme supplémentaire de 185 fl. de Brabant (1).

Ajoutons qu'un édit de Jean-Théodore de Bavière du 30 octobre 1746, déclara que la personne, les domestiques, la maison, les meubles et les effets des envoyés et ministres accrédités ne sont et ne peuvent être arrêtés d'autorité des juges et tribunaux et que les appointements des envoyés des princes de Liège dans les cours étrangères ne sont non plus *arrêtables* dans un chef (2).

Th. GOBERT.

### Archéologie Forestière

Dans son sens le plus large, l'archéologie désigne l'étude de l'antiquité tout entière. Cette science peut donc s'étendre à la connaissance non seulement des monuments figurés des anciens, mais encore à leurs arts en général, à leurs institutions, leurs mœurs, enfin à toutes les choses anciennes.

Et, de même qu'il y a des chefs-d'œuvre que l'on conserve précieusement dans les musées d'art, il existe aussi de vénérables chefs-d'œuvre naturels non moins dignes de respect : par exemple les arbres.

C'est, du reste, à la plus haute antiquité que remonte

---

(1) *Chambre des Finances*, reg. K. 22, f° 71. On trouve une liste des ambassades de Liège à l'étranger sous l'ancien régime dans les Manuscrits Devaulx, n° 6, f° 450, *Bibl. de l'Université de Liège*.

(2) LOUVREX, t. III, p. 245. *Conseil privé, Dépêches, 1745-1755*, K. 59. Id. *Protocole*, reg. 1746-1747, K. 163.

l'usage des arbres symboliques, ayant avec l'idée qu'ils représentent, une analogie facile à saisir.

D'autre part, le philosophe grec Lucien, qui vivait au deuxième siècle, rapporte que chaque divinité avait un arbre en propre. Le chêne, qui occupe le premier rang parmi les espèces forestières, tout au moins de l'Europe, appartenait à Jupiter, le maître des dieux. Le laurier, dont l'odeur aromatique et pénétrante le faisait passer pour communiquer le don de prophétie, était consacré à Apollon, le dieu de la poésie et des arts. L'olivier, dont le rameau est considéré comme symbole de paix, était l'arbre de Minerve, personnification de la sagesse. Le tilleul était réservé à Vénus et la vigne naturellement à Bacchus !

Devant l'arbre, auquel s'adressait le culte, étaient placées des tables d'offrandes. On a retrouvé à Pompéï une peinture représentant un arbre sacré avec sa table chargée de présents.

Que les arbres aient toujours été mêlés aux manifestations des cultes, ce n'est pas contestable. Selon Pline, ils auraient même été les premiers temples. Ne voit-on souvent encore de petites images de la Vierge ou des statuettes de saints attachées au tronc de vieux arbres ?

A Froidchapelle, dans le canton de Beaumont, de grands hêtres protègent un petit édifice religieux consacré à saint Antoine. Les deux tilleuls de Salles, dans le canton de Chimay, ont été plantés en 1646, à l'érection de la chapelle de l'Arbrisseau.

Ailleurs des arbres servent de reposoir, en quelque sorte obligé, aux jours de procession.

A Allonville, près d'Yvetot, dans le département français de la Seine Inférieure, en Normandie, il existe dans le cimetière un chêne énorme qui doit compter neuf cents ans et est deux fois célèbre. Le bas du tronc a près de dix mètres de circonférence ; il est converti en chapelle depuis l'an 1696, tandis qu'au sommet de l'arbre on aperçoit un petit clocher recouvrant une chambre taillée dans le bois et habitée autrefois par un anachorète.

Les anachorètes, on le sait, étaient ces moines du christianisme primitif, passant la plus grande partie de leur existence au haut d'une colonne, au pied de laquelle se pressaient

les disciples qui venaient écouter leurs exhortations et pourvoient à leurs besoins.

Saint Siméon dit le Stylite (de stulos, colonne, en grec), passe pour avoir été, au cinquième siècle, le premier à adopter cette singulière manière de vivre au haut d'une colonne, près d'Antioche.

Saint Siméon, dit Guizot, eut d'assez nombreux imitateurs, surtout en Orient, jusqu'au douzième siècle.

L'anachorète d'Allouville avait préféré l'arbre à la colonne : il pouvait au moins, sans manquer à la règle de conduite et de pénitence qu'il s'était imposée, se promener de branche en branche sur son chêne !

Des arbres, les uns par leur antiquité, les autres à cause de souvenirs qu'ils rappellent, sont devenus légendaires, s'ils n'ont acquis une existence historique.

A Athènes, un olivier plusieurs fois séculaire est appelé l'olivier de Platon, parce que ce serait à son ombre, suivant la légende, que le célèbre philosophe aurait enseigné sa doctrine.

A Heldersheim, on montre le chêne de Charlemagne, qui, s'il fallait en croire la tradition, aurait été planté par l'empereur lui-même.

En face du vieux château, à Postdam, on peut voir au milieu de la chaussée, entouré d'un grillage, le tilleul sous lequel attendaient les quémanteurs qui avaient demandé audience à Frédéric le Grand.

En Belgique, tout particulièrement, on a tenu de tout temps, de confier à un arbre le soin de rappeler un événement sensationnel qui intéressait le pays ; aussi, constate-t-on que les arbres remarquables à des titres divers y sont très nombreux.

Dans ses pages choisies, *Aimons les arbres*, M. Louis Pirard, avant la guerre, en estimait le nombre à trois cent quatre-vingt dix : les communes en possédaient 280 et les particuliers 110. Il évaluait, de plus, à près de cent les arbres commémoratifs plantés dans ces dernières années, la plupart pour rappeler la commémoration nationale de 1905. Enfin, parmi les arbres plus ou moins célèbres, il comptait 70 chênes, 65 tilleuls et 44 hêtres,

L'ancienneté semble devoir revenir au chêne de Liernu, dans le canton d'Eghezée, province de Namur. Il mesure 12<sup>m</sup>40 de circonférence et on lui donne plus de mille ans d'existence : aussi est-il placé sous la protection des pouvoirs publics.

Au chataîgnier de Lemberge, dans la Flandre orientale, on attribue une existence de sept cents ans.

Dans la province de Liège, c'est aux conquêtes romaines que l'on fait remonter le tilleul de Lens-Saint-Remy, au XIII<sup>e</sup> siècle le chêne de Charneux et au XVI<sup>e</sup> le vieux tilleul de Rétinne.

Avant la révolution française on suppliciait les condamnés à maints de ces arbres ; le carcan était même fixé en permanence à leur tronc. Il en était ainsi notamment au tilleul de Soiron, canton de Verviers.

Les tilleuls de Stepenes à Anthisnes, canton de Nandrin, furent également, le 12 février 1750, le lieu de supplice des condamnés pour le crime de Tolumont, dont l'émouvant récit de ce drame judiciaire, d'après les documents authentiques, a été publié sous le pseudonyme de Jean du Belt par Gustave Beltjens, qui fut conseiller à la Cour de cassation.

Alfred MICHA.

### A. Découverte à Amay d'ossements préhistoriques <sup>(1)</sup>

Mon collègue et ami, le D<sup>r</sup> H. Davin et moi, ayant la bonne habitude de regarder dans les trous et tranchées ouverts de-ci de-là, nous nous étions dirigés plusieurs fois vers l'endroit désigné, *fond de Wehairon*, entre Amay et Ampsin, dans le but d'y découvrir des silex, et nous nous étions arrêtés en face d'une tranchée établie pour l'exploitation de terre limoneuse, utilisée dans les fabriques à zinc des environs.

Or, le 21 janvier 1916, on vint nous prévenir qu'on avait mis au jour dans ce ravin des ossements de *mammoth*... ni plus ni moins !

Rendus sur les lieux, nous constatâmes *in situ* l'apparition

---

(1) Communication faite le 26 janvier 1919 à la séance de l'*Institut Archéologique Liégeois*.



d'ossements *volumineux*, émergeant de l'épaisse couche de terre de 5 à 6 mètres de hauteur ; on nous montrait également un os plus mince et des dents ; d'autres débris avaient été retirés quelques jours auparavant et, malheureusement, charriés à l'usine où des recherches furent infructueuses.

Assistés de M. Delcominette, vétérinaire d'Amay, nous crûmes nous trouver en présence d'ossements de membres d'*hippopotame*.

Mais le 25 janvier M. Ch. Fraipont, à qui j'avais fait part de la découverte, voulut bien se déplacer, ainsi que M. Damas et M. Vercheval, pour venir nous éclairer.

Ces Messieurs reconnurent un fémur et un humérus de *rhinocéros* probablement *Tychorrhinus* ainsi qu'un canon, des dents et un os incisif de *cheval*.

Le 22 avril on découvrit encore quelques petits ossements et le 27 mai l'exploitant, M. Fagot, me montra un nouvel humérus, beaucoup plus petit, brisé, mais à tête articulaire et bien conservé.

Jusqu'à présent, pas la moindre trace de silex. Peu après cette époque, en 1916, l'exploitation de terre a cessé, vu la fermeture des usines à zinc. Mais nous espérons pouvoir reprendre avec attention et méthode nos investigations quand le moment sera venu <sup>(1)</sup>.

Comme on peut s'en rendre compte par les photographies que nous avons pu prendre, cette exploitation de terre est située dans un vallon où coule un ruisseau, à gauche et au bord d'un chemin conduisant de la vallée au bois dit *du Cheneux*. En face et à droite du chemin s'ouvre une carrière de sable concédée au même exploitant, carrière qui se prolonge également du côté gauche du chemin, en avant de la tranchée qui nous occupe.

Cet ensemble fait partie de la terrasse moyenne, coté 105. La masse de terre recouvrant le sable est descendue sur cette terrasse *par ruissellement* et forme un *limon stratifié*, dans lequel on trouve des coquilles (*succinea olongua* et *pulpa mascerum*), et qui date, d'après M. Fraipont, probablement de l'époque *moustérienne*.

Les principaux ossements recueillis appartenant au rhinocéros ont une coloration grisâtre très accentuée et sont devenus très poreux.

Dimensions : Humérus : Long. 40 cm. ; Larg. 14 à 20 cm.  
Fémur : Long. 45 cm. ; Largeur 14 cm.  
Poids : Humérus : 3 + 3/4 kilog.  
Fémur : 3 + 1/2 kilog.

---

(1) Au sujet de cette découverte s'est greffé un petit incident avec l'autorité occupante, qui prétendait mettre l'embargo sur la trouvaille ; nous avons pu par une réponse polie, *mais ferme*, maintenir et garder nos prétentions.



## B. Découverte à Amay d'ossements d'animaux de l'époque belgo-romaine

Le 11 janvier 1917, dans la vallée, rue Vigneux (ancien chemin romain), à gauche de ce chemin et à peu près en face de l'emplacement du cimetière belgo-romain fouillé par nous en 1913, on mit au jour des ossements plats et des vertèbres.

Le creusement et l'enlèvement successifs de terre argileuse qu'on transportait pour la fabrication de briques firent découvrir, à 4 mètres du bord du chemin et sous une épaisseur de 4 à 5 m. de terre, de nombreux ossements de *cheval*, de *bœuf* et de *chien*.

Cette masse de terre limoneuse et argileuse constitue un terrain d'alluvion fortement en pente et tapissant la montagne de grès très abrupte.

Passé 2 mètres en profondeur à partir du gisement, on ne découvrit plus rien.

Ces ossements d'animaux divers, paraissant encore à leur état naturel mais secs et bien conservés, étaient assez mélangés et la terre qui entourait ces débris était parsemée d'agglomérats allongés, imprégnés de matière calcaire.

Plusieurs tuiles romaines entières ou débris de tuiles ont été trouvés appliqués sur les ossements de cheval.

Nous n'avons pas trouvé de fers.

Nous pourrions supposer qu'il s'agit ici d'un champ d'équarrissage avoisinant, à l'époque romaine, une métairie : le peu de débris de *construction* ne peut pas faire admettre que nous nous trouvions en présence d'une écurie effondrée ou incendiée.

Amay, le 25 février 1919.

Dr B. WIBIN.

## Manifestation en l'honneur du baron C. de Borman

C'est le 30 novembre dernier qu'a eu lieu à Hasselt, dans les salons du Gouvernement provincial, la manifestation organisée en l'honneur du baron Camille de Borman.

Nombreux étaient les amis et admirateurs du savant historien ayant répondu à l'appel du Comité organisateur. Il ne nous est guère possible de citer des noms sans commettre des omissions regrettables. Mieux vaut donc s'abstenir.

C'est M. le comte de Renesse, gouverneur du Limbourg, qui ouvrit la série des discours, en se déclarant particulièrement heureux de recevoir sous son toit son vieil ami de Borman. Avec infiniment d'à-propos, il rappelle des souvenirs d'enfance, par lesquels il démontre que c'est au héros du jour qu'il doit et son esprit de travail et son amour pour les études historiques. C'est donc à juste titre qu'il est fier d'avoir pu recevoir chez lui, en ce jour solennel, un des plus illustres enfants de la province de Limbourg.

M. Gessler lit ensuite un long et minutieux rapport sur la genèse de la manifestation ainsi que sur les travaux du Comité et se félicita du concours empressé qu'il a rencontré de toutes parts.

Les lettres d'excuse d'adhérents empêchés d'assister à la manifestation, dont il donne lecture, reflètent toutes unanimement la plus grande admiration et la plus vive sympathie pour le héros de la fête.

Puis ce fut au tour de M. Lahaye, le savant archiviste de Liège, de prendre la parole. Il rappelle, en un discours d'une grande élévation de pensées, les titres scientifiques du savant historien et lui offre le *Liber* superbement édité, contenant soixante et un travaux originaux.

Après lui, MM. Holvoet pour le Conseil héraldique, Lagasse-De Locht pour la Commission des monuments et Cuvelier pour la Commission Royale d'histoire, signalent en termes heureux les services éminents rendus par M. de Borman à ces corps savants, qui ont saisi avec empressement l'occasion qui s'offrait à eux de lui apporter un faible tribut de reconnaissance.

Etreint par l'émotion, le baron de Borman englobe dans un même remerciement et les organisateurs de cette fête qui lui fait vivre le plus beau jour de sa vie, et les nombreux amis qui se sont rassemblés aujourd'hui pour lui marquer leur affection. A tous il crie du fond du cœur un cordial merci !

La manifestation terminée, nombre de participants se rendent au restaurant des Trois Pistolets, où un banquet par souscription avait été organisé.

Il fut présidé par le héros de la fête, entouré du Gouverneur de la province, de M. Laminne, délégué par l'Evêque de Liège, des membres du Comité organisateur et de quantités d'autres notabilités.

La plus franche cordialité ne cessa de présider à ces agapes. Quand vint l'heure des toasts, le comte de Renesse but au nom du Roi; Mgr Laminne au nom de l'Evêque, au baron de Borman. Puis l'abbé Daniels congratula ce dernier au nom des sociétés savantes et Mgr Keesen le fit au nom d'une amitié presque séculaire.

La série des toasts fut close par M. le comte de Renesse, qui leva son verre à la santé de celui qui fut la cheville ouvrière de la manifestation, M. Gessler, lequel peut s'enorgueillir à juste titre de l'incontestable succès qui a couronné ses efforts. M. Lahaye, enfin, fit ressortir toute la grandeur du geste que posa le baron de Borman en faisant, de son vivant, abandon de ses chers livres à l'Université de Louvain pour réparer dans la mesure de ses moyens le vandalisme de nos envahisseurs.

Le baron de Borman remercia encore collectivement tous ceux qui s'étaient associés à un titre quelconque aux organisateurs de cette fête, dont il n'oubliera jamais la signification.

Et l'on se sépara en emportant de cette manifestation, réussie sous tous rapports, un souvenir ému. A. S.

---

**Distinctions.** — C'est avec un vif plaisir que tous les amis et admirateurs de l'auteur des *Rues de Liège* ont accueilli la nouvelle de la promotion au grade de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de M. Th. Gobert, archiviste provincial et ancien président de l'Institut archéologique liégeois.

— Notre confrère M. Charles Fraipont vient de voir ajouter à ses précédentes attributions celle de chargé de cours de paléontologie végétale auprès de la Faculté des Sciences.

— Les membres de l'Institut auront certainement appris avec la plus sincère satisfaction que M. l'abbé Jos. Coenen a, au mois de décembre dernier, subi avec la plus grande distinction la deuxième et dernière épreuve du doctorat en art et en archéologie. Notre savant collègue avait soumis au jury une thèse sur les anciennes églises abbatiales romanes du diocèse de Liège.

— Mlle Küntziger, dont on a apprécié récemment à la tribune de l'Institut les solides connaissances et le réel talent d'exposition, a conquis également, et de la façon la plus brillante, le même diplôme de docteur en art et archéologie.

Nous leur adressons à tous deux nos plus chaleureuses félicitations.

**Nécrologie.** — Au moment de livrer ce présent numéro de la *Chronique* à l'impression, nous avons été averti de la mort de M. Léon Naveau de Marteau, docteur en droit et bourgmestre de Bommershoven. Le décès d'un des plus anciens membres effectifs de l'Institut archéologique — M. Naveau l'était depuis le 31 mai 1889 — constitue pour notre Société une perte sensible ; elle l'est du reste pour le monde des historiens du pays de Liège, parmi lesquels notre regretté collègue avait fini par occuper une place éminente.

Ses travaux multiples d'histoire, d'archéologie, de numismatique ; sa collaboration, si précieuse par la qualité et le choix des sujets étudiés, aux principales de nos revues mosanes ; la possession d'une bibliothèque d'une rare valeur et d'une collection à peu près complète des monnaies et des médailles de nos princes-évêques, tout le signalait depuis longtemps à l'attention des érudits et faisait de lui l'un des hommes les plus représentatifs du monde savant belge.

Son œuvre méritera d'être étudiée de fort près ; il est à souhaiter qu'il trouvera un historien digne de lui pour la bien mettre en relief devant le public lettré. X.

# CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

## du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN { pour les personnes qui ne sont  
LE NUMÉRO : 0 FR. 50 { pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au  
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois : Maison Curtius.

### Procès-verbal de la séance du 29 février 1920

La séance est ouverte à 10 h. 1/4 sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

20 membres sont présents.

Se sont excusés : MM. Gobert, Hamal-Nandrin, Magnette et de Borchgrave d'Altena.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance du 25 janvier.* — Après lecture, le procès-verbal est adopté sans observation.

II. *Correspondance.* — Il est donné communication de la correspondance adressée à l'Institut.

III. *Rapport du Secrétaire sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1919.* — Le Secrétaire donne lecture de son rapport.

M. le Président remercie et félicite M. Delheid.

IV. *Rapport du Trésorier sur la situation financière.* — M. Pholien donne lecture du rapport qu'il a dressé sur l'état des finances de l'Institut. M. le Président remercie M. le Trésorier de son excellent exposé.

V. *Election de membres associés.* — MM. Henri Michel et Armand Antoine sont élus membres associés.

VI. *Présentation de membres correspondants et associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de M. Joseph Destrée en qualité de membre correspondant et de M. Vincent Denil comme membre associé.

VII. *Affaires diverses.* — M. Micha expose à l'assemblée que, l'Administration communale ayant demandé l'avis de l'Institut sur l'opportunité de conserver et de restaurer la Commanderie des Vieux Jones ou Maison du Grand Curé, située rue du Palais, le Bureau, après s'être transporté sur les lieux, a constitué une Commission, composée de MM. Micha, Servais et Bourgault, avec mission de dresser un plan de l'immeuble et de faire un rapport à transmettre à la Ville.

M. Bourgault donne lecture du rapport de la Commission et communique à l'assemblée le plan qu'il a dressé.

M. le Président remercie M. Bourgault et le félicite de son très intéressant rapport.

M. Fraipont informe l'assemblée que, au nom de la Société d'Anthropologie de Liège, il a invité l'Ecole d'Anthropologie de Paris à organiser une excursion à Liège lors du Congrès interallié qui doit se tenir à Paris en juillet prochain. Il espère que l'Institut archéologique se joindra à la Société d'Anthropologie de Liège pour la réception des congressistes. Cette proposition, admise en principe, sera ultérieurement réglée dans ses détails de commun accord entre les deux sociétés.

M. le Vice-Président donne un aperçu de l'état de la question des sculptures et pierres tombales de la seconde cour du Palais. La demande adressée par le Bureau à la direction des Domaines en vue d'obtenir l'autorisation d'enlever ces pierres tombales est restée sans réponse. Cette demande sera réitérée et, le cas échéant, une lettre sera adressée à ce sujet directement au Ministre compétent. L'avis de la Commission chargée par le Bureau de l'étude de cette question est de déposer au Musée toutes les pierres présentant des caractères archéologiques et artistiques ; les autres, faute de place, seront utilisées au mieux.

M. Micha annonce que les collections de gravures vont être replacées au Musée d'Ansembourg.

M. Brassinne désirerait qu'il soit donné à l'assemblée quelques explications sur la réinstallation de ces collections et demande si le Bureau en a reçu avis officiel.

M. Micha répond que le Bureau n'a pas été avisé officiellement ni consulté à ce sujet. La Ville a chargé MM. Micha, Maréchal et Servais du transfert et de la réinstallation des gravures. Bien que M. Servais soit à la fois conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg, la gestion de ce dernier musée ne rentre pas dans les attributions de l'Institut.

M. Brassinne regrette la décision prise au sujet des gravures ; il espérait que l'hôtel d'Ansembourg serait un musée du XVIII<sup>e</sup> siècle, et il trouve les gravures mieux à leur place au Musée des Beaux-Arts.

M. le Conservateur, déclarant qu'au début de la guerre les collections de gravures ont été transportées sur avis conforme de l'Administration communale au Musée des Beaux-Arts, fait toutes ses réserves quant à sa responsabilité sur l'état où se trouveront ces collections à leur rentrée au Musée d'Ansembourg.

M<sup>lle</sup> Küntziger, qui avait été chargée par la Ville de dresser inventaire des collections de gravures pendant leur séjour à l'Académie, déclare que les inventaires qui étaient joints aux collections étaient ou très vagues ou erronés ; qu'en outre elle n'a pas tous ses apaisements sur la façon dont ces collections ont été surveillées et gardées pendant la guerre. Dans ces conditions, elle déclare avoir décliné toute responsabilité à ce sujet dans un rapport qu'elle a adressé à M. l'Echevin des Beaux-Arts.

Pour conclure, M. le Vice-Président informe l'assemblée que, si les collections sont replacées au Musée d'Ansembourg, c'est faute de place au Musée des Beaux-Arts, et qu'en tout cas cette réinstallation n'est que provisoire.

M. Servais annonce qu'il a reçu pour le Musée

de M<sup>me</sup> Georges Lhonneux : une bouilloire en fonte et deux pieds de chandeliers artistiques ;

de M<sup>me</sup> Renard : une collection de poteries léguée par M. Lucien Renard-Grenson, notre regretté secrétaire ;

de M<sup>me</sup> Hecking, en mémoire de son fils décédé et en exécution d'un désir qu'il avait exprimé : 2 monnaies liégeoises de valeur, qui manquaient à notre médaillier ;

de M. Orban : 2 consoles en pierre de la fin du gothique, provenant du Pont-d'Ile, ce qui porte à 6 le nombre de consoles de la même provenance. dues à la générosité du même donateur.

M. Brassinne attire l'attention de l'Institut sur la vente, qui doit se faire prochainement à Bruxelles, des collections de feu M. Brahy-Prost.

M. Pholien rappelle que, dans cette collection, figure un lustre en verre de la maison d'Ansembourg.

M. Micha promet de s'informer auprès de la famille Brahy et de tenir l'Institut au courant de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi 1/4.

---

## Procès-verbal de la séance du 28 mars 1920

La séance est ouverte à 10 h. 3/4, sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

43 membres sont présents.

Se sont excusés : MM. Magnette, Pholien, Hamal et le comte de Borchgrave d'Altena.



I. et II. *Lecture du procès-verbal et correspondance.* — Après lecture du procès-verbal, le Secrétaire communique la correspondance adressée à l'Institut.

Devant l'assemblée debout, M. le Président prononce quelques paroles émues à la mémoire de M. Léon Naveau de Marteau, décédé au château de Bommershoven le 7 mars 1920. M. Naveau était membre de l'Institut depuis le 20 mai 1883 ; il avait été élu membre effectif le 31 mai 1889.

M. le Président, regrettant l'absence de M. Magnette, lui adresse au nom de l'Institut de vives félicitations pour sa nomination de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

III. *Communication de M. Jacques Breuer* : « Fouilles archéologiques. Méthodes et résultats ».

M. le Président remercie et félicite M. Breuer de sa communication, qui donne lieu à un très intéressant échange de vues entre MM. Servais, Davin, Wibin, Brassinne, Henaux et Breuer.

IV. *Election d'un membre correspondant et d'un membre associé.* — M. Joseph Destrée est élu membre correspondant et M. Vincent Denil membre associé.

V. *Présentation de membres correspondants et associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de M. le Colonel Marcin comme membre correspondant et de MM. Luc Breuls, Frédéric Peny, Léon Dumont et Fernand Comhaire, en qualité de membres associés.

VI. *Affaires diverses.* — Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'architecte Paul Jaspar, demandant à l'Institut d'appuyer une requête adressée par le Musée d'architecture au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Liège.

Dans cette requête, le Musée d'architecture signale à l'Administration communale le danger de destruction que court la Maison Sklin, rue Hors-Château, qui serait sur le point d'être vendue et transformée en magasin avec vitrines. Cette transformation entraînerait la disparition des richesses de la décoration intérieure (portes, lambris, cheminées, etc.), mais aussi détruirait le pittoresque déjà si compromis de la rue Hors-Château.

M. Brassinne demande si, pour parer à ces dangers toujours renouvelés, il n'y aurait pas lieu de créer à Liège une Commission locale des monuments.

M. le Dr Wibin fait observer que semblable Commission existe et fonctionne à Huy.

M. le Président signale qu'à Bruges il existe un organisme analogue : « Les amis des maisons ».

M. Max Lohest croit que la création d'une Commission risque de ne donner aucun résultat et fait remarquer que, dans d'autres villes, à Bruges notamment, le Bureau de Bienfaisance et les



Hospices civils consacrent leurs fonds disponibles à l'acquisition de maisons présentant quelque intérêt artistique et archéologique, et les louent à des particuliers, ce qui constitue un placement de tout premier ordre. A Liège rien n'est fait, et notre vieille cité devient de jour en jour plus banale.

M. Lohest, vu l'urgence et l'importance de la question, propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance : « Examen des » moyens les plus propres à sauvegarder de la détérioration ou de » la destruction les quelques maisons anciennes intéressant » l'archéologie qui existent encore à Liège. »

Cette proposition est adoptée.

M. le Conservateur annonce qu'il a reçu, par l'entremise de M. Léon Ledru, de M. M. Fraipont, Directeur des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, une série de photographies, plans et vues, résultat des recherches et travaux de M. Ledru sur l'ancienne abbaye du Val-Saint-Lambert.

Au nom de l'Institut, M. le Président remercie MM. Fraipont et Ledru.

La séance est levée à 12 h. 30.

---

### Procès-verbal de la séance du 30 avril 1920

La séance est ouverte à 5 h. 1/4 sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

48 membres sont présents.

En ouvrant la séance, M. le Président annonce à l'assemblée la perte que l'Institut vient de faire en la personne de M. l'abbé Maréchal, curé de Fexhe-le-haut-Clocher, membre associé depuis le 27 octobre 1907. Il fait l'éloge du défunt et rappelle sommairement les travaux qu'il a publiés.

I. et II. *Lecture du procès-verbal et correspondance.* — Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mars et communique la correspondance adressée à l'Institut.

III. *Communication de M. A. Micha :* « Inondation de 1850. Démolition de la porte Saint-Léonard. Souvenirs d'enfance ».

M. le Président remercie M. Micha de son intéressante communication.

M. le Président adresse au nom de l'Institut de vives félicitations à MM. Max Lohest et Charles Fraipont, nommés respectivement membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique et professeur extraordinaire à l'Université de Liège.

IV. *Election de membres correspondants et associés.* — M. le colonel Marcin est nommé à l'unanimité membre correspondant.

MM. Breuls, Peny, Comhaire et Dumont sont élus membres associés.

V. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de M<sup>ne</sup> Emilie Halkin et de M. Gérard Janssens.

VI. *Examen des moyens les plus propres à préserver de la détérioration ou de la destruction les quelques maisons anciennes intéressant l'archéologie qui existent encore à Liège.* — Se faisant l'écho du désir d'un grand nombre de membres, M. Max Lohest propose la création d'un Comité chargé de s'informer de la façon de procéder, dans les autres villes de Belgique, pour protéger les immeubles intéressants. Muni de ces renseignements, le Comité se mettra en rapport avec l'Administration communale de Liège. Dans le cas improbable où cette administration croirait ne pas devoir imiter ce qui se fait dans d'autres villes belges il y aurait d'autres solutions à envisager.

Après un court échange de vues, la proposition de M. Lohest est adoptée. MM. Lohest, Comblen, Bourgault et Delheid sont désignés pour constituer le Comité chargé de l'étude de cette question. Ils feront rapport à la prochaine séance.

VII. *Affaires diverses.* — M. Pholien présente à l'assemblée une lamponette en verre liégeois, à trois becs, don de M. P. Duvivier. Il fait ressortir par une courte description tout l'intérêt que présente ce don. Des remerciements sont adressés par M. le Président au généreux donateur, ainsi qu'à M. Pholien.

M. Ch. Fraipont, au nom de M. Hamal-Nandrin, demande qu'il soit donné acte à ce dernier, pour prise de date, des découvertes qu'il a faites de gisements campiniens :

a) *Le 11 janvier 1916* : dans l'ancien Bois communal, propriété de M. le Sénateur Magis de Liège, commune de Fouron-Saint-Pierre.

b) *Pendant l'année 1919* :

1<sup>o</sup> dans le bois de M. le baron de Potesta, commune de Fouron-Saint-Martin ;

2<sup>o</sup> dans le Petit bois à Rullen, propriété de M. le Sénateur Magis de Liège, commune de Fouron-Saint-Pierre ;

3<sup>o</sup> dans le Bois rouge, commune de Remersdael.

M. le Président donne acte à M. Fraipont de sa déclaration, qui sera consignée au procès-verbal.

M. Max Lohest donne à l'assemblée quelques explications sur le but d'une société qui vient de se créer à Liège sous le nom de « La Tradition wallonne » ; il engage les membres de l'Institut à accorder leur appui et à favoriser l'expansion de cette œuvre.

La séance est levée à 6 h. 40.

## Procès-verbal de la séance du 28 mai 1920

La séance est ouverte à 5 h. 1/4 sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

41 membres sont présents.

Excusés : MM. Pholien, Baar-Magis, Hamal-Nandrin.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance du 30 avril.* — Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

II. *Correspondance.* — Il est donné communication de la correspondance adressée à l'Institut.

III. *Communication de M. Gustave Ruhl* : « Visé pendant la guerre ; les projets de sa reconstruction ».

M. le Président remercie et félicite M. Ruhl au nom de l'assemblée, qui a été vivement intéressée par sa communication.

IV. *Rapport relatif aux pierres sculptées, actuellement déposées dans la seconde cour du Palais.* — M. Bourgault donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la Commission chargée de l'examen de cette question.

M. le Président félicite M. Bourgault de son rapport et remercie MM. Micha et Servais, membres de cette Commission, pour leur collaboration.

Contrairement aux conclusions de ce rapport, M. Brassinne aurait préféré voir déposer au Musée les pierres provenant de l'ancien Palais des Princes-Evêques. M. Brassinne donne lecture de la notice publiée sur le tombeau de Velbruck et sur son auteur, J. Dewandre. dans le catalogue du Salon de Gand en 1820.

V. *Election de membres associés.* — M<sup>lle</sup> Emilie Halkin et M. Gérard Janssens sont élus membres associés.

VI. *Présentation de membres associés.* — L'assemblée prend acte de la présentation de Mme Edgard Snyers en qualité de membre associé.

VII. *Affaires diverses.* — M. Max Lohest rend compte du travail préliminaire accompli par le Comité constitué à sa demande, à la dernière séance, pour s'occuper de la protection des anciens édifices de la ville de Liège. Le Comité a rempli la première partie de son programme en réunissant les renseignements sur la façon de procéder à cet égard dans les principales villes de Belgique.

M. Micha annonce à l'assemblée que la Ville de Liège a acquis divers objets à la vente des collections de feu M. Brahy-Prost.

M. Brassinne regrette que l'Institut n'ait pas été consulté en l'occurrence et émet des doutes sur l'authenticité de l'aquamanile qui a été acheté à cette vente.

M. Magnette annonce que le second fascicule du tome XLIV du *Bulletin* sera distribué sous peu. Le tome XLV pourra suivre d'ici à la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 40.

---

### **Donation de la collection Marcel De PUYDT au Musée Archéologique Liégeois**

Ce nous est un devoir de reproduire ici les paroles prononcées à la séance du Conseil communal du lundi 21 juin dernier par M. l'Échevin V. Hénault, préalablement à l'acceptation de la donation de celui dont il est superflu de rappeler les titres à la profonde gratitude de l'Institut :

« Par acte passé le 4 juin courant devant M. le notaire Detienne, M. Marcel De Puydt, docteur en droit et directeur du Contentieux de la Ville de Liège, a fait donation à notre Ville de sa collection d'antiquités préhistoriques.

» En conformité de la loi du 30 juin 1865, cette libéralité a été acceptée par le Collège échevinal, sous réserve de l'approbation du Conseil communal et de l'Autorité supérieure.

» Le préambule de l'acte précité porte ce qui suit :

« Marcel De Puydt, profondément attaché à la ville de  
» Liège et à ses musées, désireux de continuer, — dans la  
» mesure de ses moyens — les exemples donnés, notamment  
» par Ulysse Capitaine, Charles Grandgagnage, le chevalier  
» et M<sup>me</sup> de Bronckart, M<sup>lle</sup> Sophie Moxhon, l'avocat  
» Georges Cumont, le commandant Paul Brixhe et Lucien  
» Renard-Grenson, déclare faire donation entre vifs à la  
» Ville de Liège de sa collection, telle qu'elle est décrite et  
» spécifiée à l'état estimatif, dressé par les parties, en exé-  
» cution de l'article 948 du Code civil.

» La collection Marcel De Puydt provient de deux sources  
» principales :

» 1<sup>o</sup> Des recherches personnelles du donateur, poursuivies  
» durant un demi-siècle.

» 2<sup>o</sup> De fouilles pratiquées, savoir : dans la terrasse de la  
» grotte de Spy (1885-1886) avec le professeur Max Lohest ;  
» en Hesbaye et à Reckheim (1888 à 1908), dans des fonds de  
» cabanes néolithiques ou des emplacements habités préhis-  
» toriques, avec Edouard Davin-Rigot, Cyprien Galand, le  
» chanoine Gaillard, Jean Servais, J. Hamal-Nandrin et le  
» docteur Davin.

» Prise dans son ensemble, la collection se compose de  
» trois catégories d'objets archéologiques :

» A) Les objets ayant le plus d'intérêt ou de valeur et qui  
» doivent être exposés dans les vitrines du Musée ;

» B) Les objets formant des matériaux d'études pour les  
» spécialistes et qu'il n'est pas nécessaire de mettre sous les  
» yeux du public ;

» C) Les masses d'objets constituant des doubles et dont le  
» meilleur emploi est souvent d'être cédés à des musées  
» belges ou étrangers ou à des établissements d'enseignement  
» public.

» Les objets de cette dernière catégorie (C) se trouveront  
» surtout dans le groupe 25 de l'état estimatif, et dans les  
» séries de doubles créées par la fusion des objets donnés par  
» les présentes avec les antiquités faisant déjà partie du  
» musée.

» Le désir du donateur est que la section préhistorique ne  
» soit jamais encombrée de pièces sans intérêt archéologique  
» particulier pour Liège, pièces qui pourraient avoir ailleurs  
» une utilité relative.

» Les objets trouvés en dehors de la province de Liège,  
» rangés dans les catégories A et B ci-dessus, peuvent être  
» cédés de préférence à des musées, mais seulement en  
» échange d'autres pièces trouvées dans la province de  
» Liège et de valeur vénale et scientifique au moins équiva-  
» lente.

» Cette faculté n'est toutefois pas applicable aux produits  
» lithiques provenant de la terrasse de la grotte de Spy,  
» dont M. le marquis de Beaufort était propriétaire. »

« D'après l'état estimatif dressé par le donateur, d'accord  
avec M. le Conservateur du Musée Curtius et M. Joseph

Hamal-Nandrin, la collection, évaluée à 18.790 francs, se compose d'objets en silex ou en roches autres que le silex, de produits céramiques et de quelques objets en bronze, en os, ou en bois de cerf, le tout divisé en 25 groupes.

» Ces groupes, méthodiquement classés, constituent une espèce de catalogue de cette précieuse collection locale et en quelque sorte mosane dont la renommée a depuis longtemps passé nos frontières, avec les noms de Spy, Sainte-Gertrude, Rullen, Liège-Sainte-Walburge et les fonds de cabanes hesbignons et de la place Saint-Lambert à Liège.

» Comme Georges Cumont, Marcel De Puydt et ses collaborateurs ont avant tout cherché à réunir des documents et à établir des faits positifs.

» Il ne m'appartient pas d'apprécier au point de vue scientifique ni la collection ni les nombreux mémoires qui s'y rapportent, mais au sujet de ses origines et de la libéralité elle-même je me plais à reproduire ici les paroles du donateur, prononcées après la signature de l'acte de Maître Detienne.

« Lorsque, en 1880, je fus appelé à l'Hôtel-de-Ville pour succéder à mon ami Camille Wiliquet, je n'avais aucune idée de l'heureux mariage qui devait se former bientôt entre le Contentieux communal et l'Archéologie.

» Entré en service sous les ordres d'Alphonse de Saroléa de Cheratte et sous l'Echevinat de M. Alfred Magis, j'appris à aimer mes nouvelles fonctions, et mon attachement aux choses de notre vieille Cité ne fit que se fortifier en suite de la nature de mes occupations et des relations, toujours excellentes, que j'ai eu le bonheur d'avoir avec les échevins du Contentieux, le personnel administratif et les Collèges échevinaux qui se sont succédé depuis 40 ans.

» D'autre part, à l'Institut, dépaysé d'abord par la science et l'érudition des membres de cette savante Compagnie mais encouragé par leur excessive bienveillance, moi, jeune et simple archéologue, je compris vite que, pour y travailler avec fruit, je devais me consacrer uniquement aux collections du Musée et à la formation d'une section préhistorique qui était encore tout entière à créer.

» Après peu d'années, j'étais pénétré de l'absolue impossi-



» bilité pour notre Institut de faire prospérer son Musée  
» *sans l'intervention ou l'appui d'une Administration publique*  
» *puissante et non routinière.*

» C'est à ce double but que tendirent tous nos efforts, et  
» ce qui — il y a 40 ans — nous paraissait un double rêve,  
» s'est réalisé dans des conditions inespérées lors de l'inau-  
» guration du Musée Curtius.

» La mémorable convention du 22 juillet 1909, signée de  
» nos chers disparus Julien Fraipont et Lucien Renard, a  
» réglé de la façon la plus heureuse les rapports entre la  
» Ville et l'Institut.

» En la ratifiant, le Conseil communal a assuré l'avenir  
» et de l'Institut et du Musée archéologique liégeois.

» La même année la section préhistorique était, d'autre  
» part, méthodiquement classée par son conservateur.

» Elle avait si bonne renommée, que Georges Cumont l'a  
» enrichie de sa collection brabançonne, si précieuse pour  
» l'étude comparative du néolithique.

» Quant aux collections archéologiques entrées au Musée,  
» avant ou après l'inauguration de la Maison Curtius, par  
» dons, legs ou achats, elles ont fait, vous le savez, l'objet de  
» nombreux dossiers, et toujours nos propositions ou avis  
» ont été accueillis avec une extrême bienveillance.

» Vous avez répondu à mes vœux les plus chers, au sujet  
» de nos musées : rien donc de plus naturel, à la fin de ma  
» carrière, que de témoigner à la Ville et à ses administra-  
» teurs *ma profonde reconnaissance, en lui faisant don de ce*  
» *que j'ai de plus précieux au point de vue scientifique.* »

« Comme le Conseil communal le sait, les dons faits anté-  
rieurement au Musée archéologique par M. Marcel De Puydt  
et ses collègues sont nombreux et des plus considérables.

» Sans nul doute, après l'installation de la magnifique  
collection Cumont, retardée par la guerre, et l'installation  
de la collection Marcel De Puydt, la section préhistorique  
liégeoise, dont il est le créateur, sera la plus remarquable de  
celles des musées régionaux de la Belgique.

» M. Marcel De Puydt et les préhistoriens liégeois formés  
à son école, sont les dignes continuateurs du grand Schmer-  
ling. »



Le Conseil enregistra avec une vive satisfaction et une profonde gratitude la nouvelle et très importante donation qui vient d'être faite à notre Musée archéologique.

### **Rapport à l'Institut Archéologique Liégeois**

relatif au transfert des pierres sculptées ou à inscriptions actuellement dans la seconde cour du Palais de Justice de Liège (1).

Parmi les œuvres d'art ancien que nous avons encore l'heur de posséder chez nous, il convient certes de réserver une première place à ces innombrables pierres tombales sculptées qui décorent toujours beaucoup de nos anciennes églises. La série en est pour ainsi dire complète, et nous en possédons de toutes les époques, depuis le X<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>. Toutes, indistinctement, sont intéressantes à bien des points de vue : les unes sont des œuvres d'artistes véritables — il suffit d'en citer une seule, pour cela, celle d'Arnoult de Berlo, mort en 1555, qui se trouve aujourd'hui au Musée archéologique et provient de la chapelle du château de Sclessin ; d'autres sont des documents archéologiques ou historiques de première valeur, celle du chevalier Antone par exemple, aussi au Musée. Toutes sont précieuses. Aussi convient-il que nous en assurions la conservation intégrale. Celles qui sont encore abritées dans des édifices, celles qui sont restées aux places pour lesquelles elles ont été faites, soit dans des églises ou chapelles, soit dans des cloîtres, sont en somme sauvées, et leur destruction, qui se pratiqua au XVIII<sup>e</sup> siècle de façon scandaleuse, n'est plus aujourd'hui tolérée.

Malheureusement, une série importante de ces dalles funéraires provenant d'édifices religieux détruits à Liège ou dans les environs durant ces dernières années gît, depuis cinquante ans peut-être, en plein air, exposée à toutes les intempéries, dans la seconde cour de notre Palais de Justice.

---

(1) Ce rapport, lu et approuvé à la séance mensuelle de l'Institut tenue le 28 mai 1920, nous a paru si instructif, que nous croyons faire œuvre utile de le publier ici en entier.

Il est plus que temps — il est trop tard pour certaines, d'ailleurs — de songer à les retirer de leur situation périlleuse et de les exposer dans des endroits appropriés et dans des conditions de conservation et de respect certains.

Dans ce but, et pour accomplir la mission dont nous a chargés l'*Institut archéologique liégeois*, nous nous sommes rendus le jeudi 4 mars 1920 au Palais.

Nous avons constaté que les documents en pierre et en marbre déposés dans la cour, très nombreux, de dimensions très diverses, peuvent en somme être répartis en six catégories :

- 1° Le monument du prince-évêque François-Charles de Velbruck ;
- 2° La fontaine de la rue du Pont-d'Ile ;
- 3° La porte Saint-Léonard ;
- 4° Les pierres tombales ;
- 5° Les dalles armoriées avec et sans inscription ;
- 6° Les fragments divers (vasques, socles de croix, consoles de cheminées, enseignes, etc.).

Voici la description sommaire de ces différentes œuvres dans leur état actuel :

1° *Le monument du prince-évêque Velbruck.* — Au Palais se trouve encore pour le moment le morceau principal de ce monument : une femme s'appuyant sur une urne et pleurant, en marbre blanc. L'obélisque, en marbre de St-Remy, dont les quatre faces étaient encore au Palais avant la guerre, a vraisemblablement disparu, nous n'en avons plus trouvé trace. Les autres morceaux du tombeau : génie pleurant, portrait en médaillon et armoiries, sont au Musée. Il est à souhaiter que, sous peu, nous puissions voir relever ce monument dans la galerie de notre Musée, où on pourra le voir en tout temps et aisément. La pyramide ou obélisque serait éventuellement refaite en bois peint en imitation de marbre, à l'aide des dimensions relevées sur les gravures que nous possédons encore du monument funéraire d'un de nos plus célèbres princes-évêques.

2° *La fontaine de la rue du Pont-d'Ile.* — Toutes les parties de cette petite fontaine sont encore aujourd'hui au Palais.

Cependant, nous avons constaté que la base de la colonnette du perron et une partie du fût manquent. Ils doivent avoir disparu, comme les marbres du monument de Velbruck, pendant l'occupation allemande, car ils existaient encore en 1914. Ils ont été mesurés et pourraient donc facilement être refaits. Cette fontaine, qui se compose d'une vasque en forme de grande coquille et d'une grande console supportant un perron complet avec lions, degrés, colonne, pomme de pin et croix, se reconstruirait sans difficulté dans l'un ou l'autre coin de notre Cité. C'est une œuvre originale et très décorative. Il serait pour cela préférable qu'elle retrouvât une place dans une rue ou sur une place plutôt qu'au Musée.

3<sup>o</sup> *La porte Saint-Léonard.* — Dans la seconde cour du Palais, en ont été déposés les fragments suivants: un linteau triangulaire richement décoré de feuilles d'acanthie et d'armoiries portant la date de 1555, des claveaux avec clef portant le perron de Liège poinçonné, puis un médaillon encadré de fleurs, de fruits et de rubans, avec, au centre, les armes de Liège; le perron est également poinçonné. Ces fragments sont en somme insuffisants pour reconstituer la porte entière; la partie neuve serait beaucoup plus importante que la partie ancienne. Mais ce qu'il serait souhaitable, c'est que l'on réemployât un jour ces morceaux dans une entrée importante que l'on bâtirait à la Citadelle par exemple, ou vers Férons-trée, dans un agrandissement urgent de notre Musée.

En attendant, nous croyons qu'il serait indispensable que ces morceaux entrassent au Musée et fussent mis à l'abri; ils sont sculptés dans du calcaire, qui souffre beaucoup des intempéries.

4<sup>o</sup> *Les pierres tombales.* — En grand nombre, pêle-mêle, elles gisent un peu partout le long des murs de la cour. Elles proviennent des églises et chapelles de Liège détruites depuis un siècle. Nous avons d'abord espéré pourvoir en retrouver les lieux d'origine; malheureusement, les inscriptions qu'elles portent ne nous l'ont pas permis. Et, sauf pour quelques dalles que l'on sait provenir de la chapelle de Sainte-Claire, nous ignorons où elles furent primitivement. Cependant, il serait désirable que ces monuments fussent remis à des places ana-

logues à celles pour lesquelles ils ont été faits, c'est-à-dire les églises ou les cloîtres. Et dans l'impossibilité de les rendre aux collégiales encore debout ou de les disposer dans les églises qui héritèrent des territoires paroissiaux des nombreuses églises détruites à Liège et où elles furent, il nous semble que deux églises pourraient les recevoir : Saint-Denis d'abord, dont le cloître, vaste et admirablement éclairé, pourrait ainsi devenir un véritable musée lapidaire, et Saint-Barthélemy, où certaines places pourraient encore être trouvées libres. Il suffit, pour admettre notre manière de voir, d'aller se rendre compte de l'effet que produisent ces monuments dans les cloîtres de Saint-Paul ou dans ceux de Saint-Jean, où l'atmosphère de calme de l'endroit permettrait de ressentir profondément le caractère tout spécial de ces œuvres d'art, dont nous n'avons rien conservé, hélas, dans notre conception moderne des tombes. Ces pierres tombales, pour produire tout leur effet, demandent absolument le choix du milieu. Nous estimons donc que, après acceptation par les églises intéressées bien entendu, il y a lieu de leur confier ces dalles. L'*Institut archéologique liégeois*, dont elles sont la propriété, déléguerait certains de ses membres aux fins d'examiner les endroits propices à leur exposition et la manière dont les Conseils de fabrique qui en auraient accepté le dépôt entendraient les réenchâsser dans les murailles.

Cependant, pour que notre Musée archéologique puisse compléter la collection de pierres tombales qu'il contient déjà, nous proposons que les dalles dont la liste suit, soient à cause de leur valeur archéologique et artistique, transportées à la Maison Curtius et exposées sous les galeries existantes ou celles à construire :

(Suit la description de ces dalles).

5° *Les dalles armoriées.* — La plupart de ces dalles proviennent d'édifices civils détruits. Ce sont presque toutes des « pierres de bourgmestres ». Leur place est naturellement au Musée Curtius, où on pourra les enchâsser dans des murailles existantes ou s'en servir pour orner, pour garnir des constructions ou des restaurations futures. On peut dire qu'elles sont toutes intéressantes, très décoratives et relativement bien conservées.

6<sup>o</sup> *Fragments divers*. — Il convient d'abord d'en retirer les anciennes enseignes assez nombreuses. Nous pensons que, pour compléter sa collection, il conviendrait que ces enseignes fussent confiées au Musée de la Vie Wallonne, qui en possède déjà de nombreuses. Leur valeur artistique peut parfois être mise en doute, mais il n'en est pas de même de leur valeur folklorique, qui n'échappera à aucun de nous. Ces collections d'enseignes, qui nécessitent de grandes places pour les exposer, ne permettront pas, nous semble-t-il, à notre Musée archéologique déjà surchargé — et dans lequel, il faut bien le dire, il ne sera jamais possible de tout disposer, — de les recevoir. En lui réservant les œuvres d'art indiscutables, ce sera déjà lui assurer un trésor inestimable et bien vaste.

Il faut aussi détacher de ces fragments divers ceux provenant du Palais, chapiteaux, bases, colonnes, culs-de-lampes, etc., enlevés et remplacés lors des restaurations. Ces morceaux devraient naturellement rester au Palais. Lorsque — souhaitons la chose prochaine, mais il y a bien cinquante ans qu'on le souhaite ainsi ! — la galerie Nord de la seconde cour sera rétablie on pourra très aisément les y déposer et constituer ainsi un petit musée qui sera véritablement chez lui.

La grande et très belle vasque provenant de l'ancien Official pourrait, après réparation, trouver place dans une cour du Musée. Il en serait de même du majestueux chapiteau, en deux assises, provenant du chœur de la Cathédrale de Saint-Lambert, que l'on relèverait fort bien sur un bout de fût.

Les morceaux restant encore seraient dispersés dans les cours et sous les galeries du Musée ; ceux dont l'état de conservation ne permettrait plus l'exposition, seraient remisés dans les caves, où il serait ainsi toujours possible d'en prendre connaissance au besoin.

Nous pensons, de la sorte, avoir trouvé refuge séant à chacune de ces pierres, dont, depuis si longtemps, on souhaite l'enlèvement de la cour du Palais.

A tous points de vue, il est urgent que l'on statue définitivement sur leur sort, car les intempéries les ont déjà gravement endommagées. De plus, les petits fragments sont toujours sujets à disparaître. Combien reste-t-il aujourd'hui, par exemple, des boulets de pierre du XV<sup>e</sup> siècle provenant

de Bouvignes ? Que sont devenus les très beaux morceaux sculptés de pierre de sable, avec restes de polychromie, provenant de notre Cathédrale Saint-Lambert ? Et il serait très difficile de dire exactement ce que ces respectueux admirateurs de l'art d'autrui, nos vainqueurs d'un moment, ont brisé ou retaillé de débris curieux.

Si l'on n'y met ordre bientôt, il ne vaudra finalement plus la peine que l'on sauve ce qui restera.

Nous croyons donc exprimer le vœu des membres de l'*Institut archéologique liégeois* en souhaitant qu'une décision soit prise d'urgence et que son exécution soit promptement conduite.

*Les Membres de la Commission :*

MM. MICHA, J. SERVAIS et C. BOURGAULT, rapporteur.

### **La mise aux enchères, à Bruxelles, des collections Brahy-Prost**

Les collections de tableaux, d'estampes, de verres, de faïences et de meubles anciens que feu Edouard Brahy-Prost avait mis près d'un demi-siècle à réunir, ont été dispersées, aux enchères publiques, à Bruxelles, du 25 au 28 mai dernier.

Edouard Brahy, ancien président de l'*Institut archéologique liégeois*, aimait et recherchait les œuvres d'art : aussi avait-il converti sa demeure de la rue Féronstrée en un véritable musée.

Toutes les richesses qu'il avait rassemblées avec un soin jaloux et judicieux ne sont point versées aujourd'hui dans d'autres collections publiques ou privées : ses héritiers en ont conservé une notable partie, surtout des meubles et des tableaux de choix qui sont restés en notre ville.

Quelques acquisitions faites par notre Administration communale nous assurent, d'autre part, la conservation de maintes œuvres qui intéressent particulièrement notre cité. C'est ainsi que, dans cette vente, à la Galerie Le Roy, lui ont été définitivement adjugés une esquisse : *Christ en croix* de Carlier ; un tableau signé Walter Damery : *Bergère tenant une couronne de fleurs* ; une esquisse très poussée de Bertholet Flémalle : *La conversion de saint Paul* ; une *Mater Dolorosa*



de Nicolas Lafabrique ; le portrait d'un ancien bourgmestre de Liège, président du tribunal des XXII, par Edmond Plumier et un important tableau de Gérard Lairesse : *Le Triomphe de Jules César*.

Ces différentes œuvres de peintres de l'école liégeoise seront exposées publiquement, aussitôt après leur répartition entre nos divers musées.

Pour ses collections du Musée archéologique, ont été encore acquis par la Ville quelques types de verres liégeois, de coupe tulipée, ainsi qu'une très curieuse sonnette en verre d'un travail à la pincette et un grand *aquamanile*, ou fontaine en bronze ciselé, en forme de lion aux côtes accusées, s'allongeant, portant sur le poitrail un écu muet et dont l'anse est formée d'un animal fantastique. Cette pièce curieuse était renseignée au catalogue de la vente comme appartenant au XIV<sup>e</sup> siècle et provenant de la collection Spitzer. Elle a figuré à l'Exposition des anciennes Gildes et Corporations et à celle de l'Art ancien au Pays de Liège de 1905 (1).

---

### Sauvons nos vieilles maisons.....

Un groupe important parmi nos membres se préoccupe, depuis longtemps déjà, de sauver les derniers restes de notre architecture locale et de préserver, si non de la démolition barbare d'anciennes demeures liégeoises, tout au moins de la mutilation de vieilles et caractéristiques façades.

Dans cet ordre d'idées, et grâce à des démarches personnelles, nous avons pu constater en ces derniers temps que d'antiques constructions ont été restaurées intelligemment, d'autres dérochées et préservées de hideux badigeons ou de couleurs criardes du plus mauvais goût, d'autres encore restituées dans l'état primitif de leurs matériaux.

Pour ne citer que quelques exemples, voyez la maison Scheepers, 22, en Vinâve-d'Ile ; la maison Offerman, au Pont-d'Ile (2) ; la maison Bellefroid, 9, quai de la Goffe.

---

(1) On aura vu plus haut (page 19) que l'authenticité de cette pièce n'est pas admise par chacun.

(2) Cette maison portant le n<sup>o</sup> 41 était occupée depuis une cinquantaine d'années par le pâtissier Muinck. Le nouveau propriétaire, en faisant dérocher la façade sans la recouvrir d'un



Nous aimons à croire que ces exemples se généraliseront, grâce à la propagande du groupement de notre société, auquel peuvent se joindre individuellement tous les membres lorsqu'ils remarquent une façade intéressante qu'on se dispose à « rafraîchir » ou à peinturlurer...

Il est temps, d'ailleurs, d'arrêter le courant néfaste qui, sous prétexte d'appropriations commerciales, telle la mutilation de la maison de Soer, place Saint-Michel, menace de faire disparaître à jamais les derniers témoins de notre passé artistique.

Efforçons-nous par tous moyens raisonnables de conserver et de perpétuer la tradition wallonne et liégeoise non seulement dans nos mœurs et dans nos cœurs, mais également dans le pittoresque de notre vieille et chère cité.

Florent PHOLIEN.

**Distinctions.** — M. Ch. FRAIPONT vient d'être nommé en qualité de professeur extraordinaire à la Faculté des sciences de notre Université, et M. Max LOHEST, de membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Toutes nos félicitations.

— Un de nos collègues de l'Institut, M. J. DABIN, docteur en droit et docteur en histoire, s'est vu décerner, le 7 mai dernier, le titre de docteur spécial en droit civil, après la présentation en séance publique d'un mémoire sur l'Abus du Droit. C'est là une distinction hautement méritée dont il convient de féliciter chaleureusement celui qui en a été l'objet.

**Nécrologie.** — C'est avec un vif sentiment de regret que les membres de l'Institut ont appris la mort, survenue en notre ville le 13 juin dernier, de leur distingué et sympathique confrère, M. Aug. Van Huele, colonel du génie pensionné.

Ce regretté collègue était entré à l'Institut le 25 avril 1913. Vite, il s'y était acquis maintes sympathies par l'urbanité de ses manières et par le goût très averti qu'il manifestait dans les choses de l'art et de l'archéologie. Le 30 mars 1919 il avait été élu membre correspondant. Le Bureau de la Société ne voulait pas oublier, en effet, avec quel dévouement et quelle ardeur même il mit à sa disposition tout ce qu'il avait de compétence pour surveiller de près les récentes fouilles entreprises en 1916 à Jupille. Le compte rendu en a été dressé par lui et paraîtra ultérieurement dans le *Bulletin* (1).

---

badigeon quelconque, a permis de mettre ainsi en valeur une vieille enseigne en pierre sculptée, portant les mots *Au Cigne 1690*, de même qu'une très gracieuse frise entre la vitrine du rez-de-chaussée et les fenêtres du premier étage.

(1) La science devra également à M. Van Huele un travail de véritable bénédictin intitulé « Blasons décrits dans l'armorial de Jules Bosmans comme étant du Pays de Liège », et où 842 blasons ont été dessinés et coloriés par le regretté auteur.

Nous adressons à la famille du colonel Van Huele nos très sincères condoléances et nous la prions de croire que le souvenir de notre ami ne s'effacera pas de nos mémoires. M.

**Mélanges de Borman.** — Nous croyons utile de renseigner à nos membres celles des études parues dans ce recueil, riche et varié, qui intéressent plus particulièrement l'ancien pays de Liège :

Eug. Bacha. Etude critique sur une source d'Anselme : les Acta Sancti Theodardi.

H. Van de Weerd. De Maasgour (Pagus Masau).

A. Hansay. Notes sur la Cité de Liège au XII<sup>e</sup> siècle (Réfutation de certaines conclusions de G. Kurth quant à l'origine de la Commune de Liège).

Th. Gobert. La Banlieue de Liège.

Ph. de Limbourg. Les châtelains de Franchimont.

L. Lahaye. Les Seigneurs de Chokier.

Jos. Halkin. Les églises paroissiales de Hotton-Melreux.

P. Daniels. Quelques notes sur la Virga Jesse de Hasselt.

H. Vander Linden. Quatre actes relatifs à Montenaeken (1476).

O. Robyns. Eene bladzijde uit de economische geschiedenis van Limburg in de XVII<sup>e</sup> en de XVIII<sup>e</sup> eeuw.

E. Fairon. Les dessous d'une élection épiscopale. Comment le comte Georges-Louis de Berghes devint évêque de Liège, le 7 février 1724.

R. Ulens. Une apostille et un mémoire du prince-évêque G.-L. de Berghes.

P. Silvereysen. Contribution à la protohistoire et à la préhistoire du Limbourg belge.

Dr Van de Weerde. Twee merkwaardige romeinsche potten van Tongeren.

Abbé Coenen. Le tympan historié de Gand et la chapelle funéraire de Sint-Truiden.

J. Brassinne. L'argenterie de Georges d'Autriche, prince-évêque de Liège, en 1549.

Dr Jorissenne. Martin Fiacre, citain de Liège et sculpteur (XVI<sup>e</sup> siècle).

J. Lyna. De Huurcedels te Sint-Truiden in de XIV<sup>e</sup> eeuw.

E. Poncelet. Réception d'un héraut d'armes du pays de Liège sous Gérard Groesbeek.

L. Naveau. Les armoiries du lignage de Surlet.

Th. de Renesse. Silhouette d'ancêtres.

\*  
\* \*

Signalons aussi l'étude consacrée par l'abbé Simenon à M. le chevalier de Borman, ainsi que la liste très complète des travaux scientifiques de celui-ci, dressée par M. Lyna, archiviste de l'Etat à Hasselt.

---

# CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

## du Pays de Liège

---

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

---

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN / pour les personnes qui ne sont  
LE NUMÉRO : 0 FR. 50 \ pas membres de l'Institut.

---

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au  
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois : Maison Curtius.

---

### Procès-verbal de la séance du 25 juin 1920

La séance est ouverte à 5 h. 10, sous la présidence de M. Micha, vice-président.

34 membres sont présents.

Excusés : MM. de Buggenoms, Max Lohest, Fraipont et l'abbé Coenen.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance du 28 mai.* — Après lecture par le Secrétaire, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

II. *Correspondance.* — Le Secrétaire communique la correspondance adressée à l'Institut.

Devant l'assemblée debout, M. le Vice-Président annonce le décès de M. le Colonel Van Huele, membre associé depuis le 25 avril 1913 et élu correspondant le 30 mars 1919. — M. Micha rappelle les services rendus à l'Institut par le défunt, dont il sera conservé un long souvenir reconnaissant.

M. Micha excuse l'absence de M. le Président, ainsi que de M. l'abbé Coenen, qui assistent au Congrès archéologique de Metz-Strasbourg-Colmar, en qualité de délégués de l'Institut.

M. le Vice-Président informe ensuite l'assemblée que le Bureau s'est rendu chez M. Marcel De Puydt pour le remercier, avant son départ pour Anvers, des nombreux services qu'il a rendus à l'Institut et du don généreux qu'il a fait de ses précieuses collec-

tions préhistoriques, ainsi que pour lui témoigner les regrets que cause son départ.

M. Brassinne propose que ces regrets et ces témoignages de reconnaissance soient réitérés par lettre à M. De Puydt au nom de l'assemblée générale. (*Adopté par acclamations.*)

III. *Communication de M. Guérette-Douxchamps. Rapport sur les travaux de la Commission du « CORPUS INSCRIPTIONUM BELGICARUM » dans la province de Liège.* — M. le Vice-Président remercie M. Guérette-Douxchamps pour son intéressante communication, qui donne lieu à un échange de vues entre MM. Ruhl, Wibin, Micha, Brassinne et Guérette.

IV. *Election d'un membre associé.* — M<sup>me</sup> Edgard Snyers est élue à l'unanimité membre associé.

V. *Présentation de membres associés.* — Le Secrétaire annonce qu'il a reçu présentation de M<sup>lle</sup> Robert, régente, rue Sainte-Marie, et de M. Raymond Braconier (Château de Modave).

VI. *Affaires diverses.* — M. Magnette annonce que le fascicule 2 du tome LXIV du *Bulletin* sera distribué très prochainement. L'imprimeur l'informe que ce tome est au brochage. Il sera suivi immédiatement d'un nouveau numéro de la *Chronique*.

M. Magnette, regrettant l'inertie de la Commission des excursions, informe l'assemblée qu'il se propose d'organiser deux excursions pendant le cours du mois de juillet.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

---

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu de la séance de mai. Au dernier alinéa : *M. Brassinne regrette etc...* ; au lieu de : *émet des doutes sur l'authenticité de l'aquamanile qui a été acheté à cette vente*, il faut lire : *déclare que l'aquamanile acheté à cette vente est faux*.

---

### **La Citadelle de Liège. Français et Liégeois en 1675**

L'an 1673, le prince de Liège, Maximilien-Henri de Bavière, avait autorisé les troupes de Louis XIV, en lutte avec les Hollandais et l'empire allemand, à traverser la principauté. Elles le firent, naturellement non sans ravager le pays. Prétextant que leurs ennemis étaient d'intention de s'établir dans nos forteresses, mais, en réalité, afin de s'assurer des points d'appui chez nous, les Français mirent tout en œuvre,

l'an 1675, en vue de s'emparer de la Citadelle de Sainte-Walburge. Leur tâche fut facilitée par Ferdinand de Billehé, baron de Vierset, qui avait le commandement du fort depuis le 25 mars 1673 <sup>(1)</sup>. Cet officier, provenant d'une vieille famille française, livra traîtreusement la place moyennant finances. Dès le 18 mars 1675, l'on annonçait officiellement au comte d'Estrades à Maestricht, que Descarrières, agent français à Liège, « négociait l'affaire de la Citadelle et qu'elle était en bonne voie ». Le comte d'Estrades répondit dès le lendemain qu'il était « tout prêt à marcher vers Liège, pour en occuper la citadelle, aussitôt que Descarrières lui aura fait savoir à quel moment il peut faire cette expédition ».

Descarrières, avant terminé l'entente avec de Vierset, se rendit à Maestricht, le 27 mars, afin de prendre les dispositions « pour l'affaire de Liège ». La nuit suivante, à trois heures du matin, les Français, au nombre de 1500, étaient introduits dans la citadelle à la lueur des flambeaux (-).

Le Conseil privé, le chapitre cathédral, dans le premier moment, intimèrent l'ordre aux baillis de Franchimont et du Condroz d'arriver chacun avec douze cents hommes armés, pour reprendre la citadelle de force. Il y eut ce jour-là une véritable émotion à Liège. L'ancien bourgmestre D'Ans, le chanoine Mottet et d'autres poussèrent les bourgeois à prendre les armes contre les Français. Les partisans de ceux-ci, les anciens Grignoux, s'armèrent à leur tour, pour s'opposer aux efforts des amis du prince liégeois et des vrais patriotes <sup>(2)</sup>. On ne constata point pourtant de désordres sérieux. D'ailleurs, la condition à laquelle la principauté était réduite dans la lutte internationale rendait perplexes les autorités liégeoises, et aucune tentative militaire ne fut entreprise pour rentrer en possession de la citadelle.

Naturellement, le commandant français de la forteresse liégeoise, de Montferrant, n'ignorait rien de l'état des esprits à Liège. Il savait même que des troupiers français étaient entrés en rixes avec des bourgeois et il voulut en rendre

<sup>(1)</sup> *Cathédrale, Décrets et Ordonnances*, reg. 162.

<sup>(2)</sup> BOUILLE, t. III, p. 393.

<sup>(3)</sup> DARIS. *Histoire de la principauté* (XVII<sup>e</sup> s., t. II).

responsable le parti qui n'était point inféodé à la politique française. C'est ce qui le porta à lancer l'ordre d'expulsion suivant contre de nombreux liégeois soupçonnés de tenir des réunions secrètes ou de tramer autrement des complots contre la France. Nous reproduisons textuellement le document avec la liste des personnes incriminées :

**Le seigneur Monfrand,  
commandant pour le Roy les troupes de Sa Majesté  
dans la citadelle de Liège**

Comme il y a des gens dans la ville et faubourgh de Liège qui ne gardent guaire la neutralité que Sa Majesté at fait observer de sa parte si relligieusement ; mais font des cabales en faveur de ses ennemis pour les attirer et introduir, s'ils pouvoient, dans la ville et donnent des parolles insolentes et des conduites sédi-tieuses qui ne se peuvent souffrir à la face d'une telle place où sont les troupes de Sa Majesté et particulièrement dans le temps et conjectures présentes que les ennemis se vantent de faire fondement sur lesdittes gens des cabals pour venir assiéger la citadelle dont Sa Majesté nous at confie la deffence. Nous requérons Messieurs du Conseil privé de Son Altesse Sérénissime Evesque et prince de Liège, Monsieur son grand Mayeur, MM. les Bourguemestres et Conseil de la Cité de Liège que pour la tranquillité d'icelle, ils en fassent sortir d'icelle et fauxbourghs dans vingt-quatre heures les personnes cy-après dénomées auxquelles il serat furny des passeports pour se retirer où ils voudront et à tous ceux dont la conscience leur reprocherat leurs mauvaises conduittes ; autrement nous leurs déclarons qu'après ledit temps expiré ils n'y seront pas en seûreté.

Nous pourions légitimement mettre icy à la teste de tous le mayeur Jacob, mais comme il est officier de Son Altesse Sérénissime, nous nous contentons de donner advis de sa conduite assé coquine à tous et qui n'est pas celle d'un officier neutral, et de prier quant au présent Messieurs du Conseil privé de Son Altesse de luy ordonner de se tenir tel que sa charge le requiert. Nous requérons aussi les dits Seigneurs : Scavoir du Conseil et du Magistrat selon qu'il appartient de faire rentrer Madame de Hermée dans la ville dont la demeure et retraite Sur la Fontaine leur doit estre autant suspecte qu'à nous, estant notoir que c'est un lieu d'assemblée des soldats ennemis, ce qui n'est pas convenable à son sexe si doncqz laditte dame n'aime mieux tout à fait sortir de Liège autrement y serat par nous pourveu. Ceux que nous requérons de faire sortir de la ville de Liège ens vingt quattres heures sont :



Bourgmestre Dans et son valet	Vorroux, même rue
Dans à Saint-Barthélemy	Laurent Jamar
Le chanoine Mottet et son valet	Lion m <sup>d</sup> en Nouvice
Duriewe son domestique	Lambert Stiennon au 3 Cignes
Vilvos et sa famille	Delvaux, procureur
Bourguemestre Rossius	Laurent Moxhon
Chanoine Rossius à St-Barthé- lemy	Le capitaine Macho
L'avocat Sclessin	Adam Castelain, derr. la Made- leine
Le bourguemestre de Graty	Courard Alexandre avec son fils St Pierre
Plenevaux, chanoine de Saint- Pierre	Leverd, procureur
L'avocat, son frère	Jean de Ward
Le chanoine Clerx Ste-Croix	Lahaye, proche St-Pier
Le parlier Prion et son fils	Lahaye, marchand de vin
Estiennon vers la Madeleine	Dangoxhe, sur le Chaffour
Garitte au petit Paris	Salon et ses fils en Pierreuse
Aghys Bailly proche la Made- leine.	Pinar, en Pierreuse
Le capitaine Burnenville et son fils	De Slins lieut. du capit. Collette
Lombart, son gendre, et autres	Jacques Henkart en Pottirue
Burnenville, marchand en Sou- verain-Pont	Borlé, procureur
Holen, apoticaire, coin de Sou- verain-Pont.	Lombort, à la brassinne de Minneurs
Libon, lieutenantadit de Sca- rembergh.	Hendrick Pasquier
Barthelemy Bonhome, maître de l'Ange.	Wypart, au pont de Torrent
Le s <sup>r</sup> Meys de Sur la Boucherie et autres	Gerard le flasbry
Meys en Nouvice	De bru, parlier
	Leonard de Soye, St-Severin
	Tossaint Piérard, sur la Batte
	Englebert Hardy
	Dengis, prelocuteur, rue St Al- bert

Le Conseil privé, le chapitre cathédral et le Conseil de la Cité furent d'accord pour élever immédiatement de vives protestations contre cet exode forcé. Ils firent ressortir près de Descarrières, le ministre français à Liège, combien ce bannissement serait illégal et arbitraire et quelle émotion il susciterait dans la capitale. Devant ces vives réclamations, Descarrières et Montferrant finirent par retirer leur ordre d'exil, mais, pour essayer de le justifier, ils demandèrent l'engagement de prohiber les prétendues réunions secrètes.

Th. GOBERT.

## Les Illustrations de Léonard Jehotte pour les Fables de Rouveroy

Tandis qu'il préparait la publication de son recueil de fables, Frédéric Rouveroy aurait désiré en faire une édition illustrée. Séduit par les gracieuses vignettes qu'Eisen avait dessinées pour l'édition des fables de La Fontaine de 1695, dite des *Fermiers généraux*, autant que par celles gravées par Cochin pour l'édition Oudry de 1755, le fabuliste liégeois espérait pouvoir aussi mêler quelques illustrations au texte de ses apologues.

Le temps d'arrêt provoqué par la révolution française dans l'histoire des livres illustrés et entretenu par les guerres de l'Empire, n'avait cependant cessé de produire ses déplorables effets. Néanmoins Rouveroy tenta de réaliser son projet.

Il s'adressa à son concitoyen Léonard Jehotte, l'auteur de la gravure *Hubert Goffin et son fils dans la houillère Beaujonc* et d'*Illustrations pour le Télémaque*, ne lui demandant que douze projets pour les cent cinquante-sept fables que devait contenir l'édition, qui parut en 1822.

Le réputé artiste-graveur qu'était Jehotte se mit à l'œuvre et produisit d'abord un dessin qui semble destiné à devenir le frontispice de l'ouvrage : coin d'une chaumière et, dans le fond, sur un tertre, trois personnages discourant.

Les fables qu'illustra ensuite Jehotte sont : *Le Naturaliste et le Papillon*, *Les deux Chiens*, *Le Pigeon voyageur*, *L'Enfant et les deux Chardonnerets*, *Les deux Renards*, *Le Chien tondu* et *Le Bateleur*.

Ces illustrations sont de valeur fort inégales. La partie décorative de la vignette est généralement bien conçue et soignée. Les personnages humains sont aussi compris à souhait, dans l'illustration de la fable *Le Bateleur* notamment. Mais les animaux sont presque toujours sans expression ni malice : ils ne sont point saisis dans leur rôle, ce que Grandville a su rendre admirablement dans l'édition des *Fables* de La Fontaine de 1848, où chaque scène est dessinée telle que le fabuliste l'a dépeinte.

Envoyant à Jehotte un cahier de ses fables, Rouveroy écrivait à l'artiste ce billet resté inédit :

« Voici, mon cher monsieur Jehotte, un nouveau cahier, avec quelques explications pour faciliter le travail du dessinateur.

» Je désirerais savoir deux choses : d'abord ce que coûterait les 12 dessins, tirés à 600 exemplaires et exécutés aussi proprement que ceux de M. de Bossart. En second lieu si les premières ébauches ou idées étant jetées sur le papier (quelque grossières qu'elles puissent être) peuvent nous être communiquées, un moment, avant de les fixer sur la pierre, afin d'être sûrs que le dessinateur a bien saisi pour toutes le sens de l'apologue.

» Ce travail pourrait-il être terminé pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain ?

» Mille pardons, mon cher monsieur Jehotte, de toutes les peines que je vous donne, mais croyez que ce sont les dernières.

» Si nous n'obtenons pas mieux à Bruxelles qu'à Liège, je suis déterminé à donner mon édition sans figures et à envoyer se promener, en long et en large, tous les lithographes présents et futurs, barbus ou imberbes .

» Tout à vous,

» F. R. »

Nous n'avons nulle certitude que Rouveroy avait déjà sous les yeux quelques-uns des projets d'illustration de Jehotte, lorsqu'il écrivait ce billet non daté. Nous sommes cependant portés à le croire, bien que Rouveroy paraisse vouloir reporter sur les lithographes la résolution qu'il laisse entrevoir de renoncer à publier, de ses fables, une édition illustrée.

Ce qui est certain, c'est que le volume parut sans aucune illustration.

Sans penser à amoindrir en rien la juste et bien établie renommée de notre graveur Léonard Jehotte, nous dirons que l'illustration est un art à part, qui, pour s'exercer avec tout le talent désirable, requiert des aptitudes spéciales, surtout un grand esprit d'observation et d'assimilation, une

constante variété dans la composition, qualités que l'on ne rencontre pas aisément réunies chez un même artiste.

Emile Berchmans, Edmond Delsa, Auguste Donnay, Armand Rassenfosse, pour ne parler que de nos artistes wallons, ont illustré dans ces dernières années, avec succès incontestablement, maints ouvrages de France et de chez nous ; le jeune Jean Donnay, on pourra le constater prochainement, espérons-nous, s'est aussi heureusement essayé dans cet art difficile ; mais combien d'autres, et de partout ailleurs, des mieux doués, excellents dessinateurs, ne se sont jamais engagés dans le genre de l'illustration, redoutant de s'y montrer inférieurs à leur réputation, acquise par un juste et un incontestable talent !

A la vente, après décès, des collections du bibliophile Epiphane Martial, un de nos amis fit l'acquisition des dessins originaux de Léonard Jehotte pour les fables de Rouveroy, ainsi que de l'autographe reproduit ci-dessus. Les ayant fait encarter dans un exemplaire de l'édition de 1822, il se trouve que M. Fesch, curieux d'art, d'histoire et de littérature, possède l'unique recueil illustré du fabuliste liégeois.

A. MICHA.

---

## INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE <sup>(1)</sup>

---

### LXXXVI. — VERRERIE LIÉGEOISE

Dans le n° 11 de la *Chronique archéologique* de 1913, nous avons reproduit un type de « lamponète » et nous avons estimé non sans raison que ce spécimen de verrerie liégeoise était une pièce rarissime.

Celui que nous reproduisons aujourd'hui (fig. 1) est une

(1) C'est par erreur que n'ont pas reçu leur numéro d'ordre les deux articles de l'Inventaire archéologique parus aux pages 24 et 36 de la *Chronique* de 1919. Ils doivent être numérotés LXXXIV et LXXXV.

lampe à huile, une lamponète encore, si l'on veut, car ce mot

est bien du vocable wallon liégeois. Cet appareil, pourvu de trois becs et d'une anse à poucette, mesure 40 centimètres de hauteur totale; le pied est en cloche et bordé du «cordon» ou ourlet qui caractérise l'ancienne fabrication liégeoise et comme en sont ornés nos anciens verres frésés et tant d'autres pièces sorties des fournaies locales.

La partie inférieure et principale de l'appareil, c'est-à-dire jusqu'au dessous des trois becs, est en réalité un chandelier portatif.

La partie supérieure est mobile et se compose de deux éléments : d'abord, un récipient (fig. 2, gauche) cylindrique, muni à sa base d'un talon ou tige en verre plein qui s'emboîte, de façon adéquate, dans le binet du chandelier. Du fond de ce récipient partent les trois becs destinés à recevoir les mèches de coton.

Le second élément est une sorte de cuvette, également mobile (fig. 3, droite), close par le dessus par

un couvercle fixe à bouton, et terminé en bas par une sorte de goulot rétréci ou pavillon réduit.

Nous pensons qu'en plongeant cette cuvette dans le grand récipient, dont le rôle est de contenir l'huile, celle-ci alimente les becs d'une façon constante et modérée; en d'autres termes, maintient un niveau régulier du liquide, attendu que le pavillon de la cuvette se trouve être précisément à la hauteur de l'orifice des becs.

Le récipient et la cuvette paraissent d'une fabrication différente de celle du chandelier; il faut toutefois considérer



FIG. 2.

que ces deux pièces sont *unies*, sans aucun ornement, sauf pourtant les ourlets qui bordent les bords. Il se peut que ces deux pièces aient été fabriquées à un autre moment que le chandelier ; on peut présumer cependant qu'elles constituaient

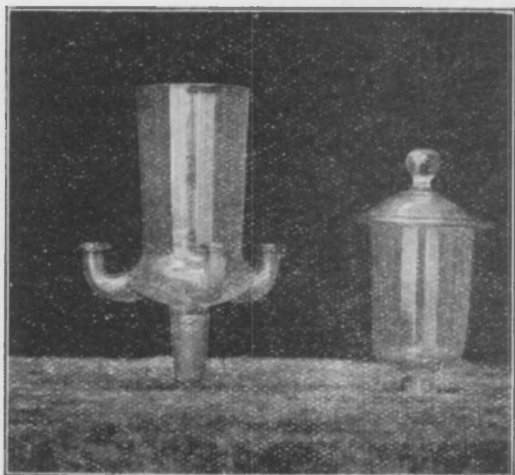


FIG. 2 et 3.

des pièces interchangeables, s'adaptant soit à un chandelier soit à tout autre appareil capable de supporter le luminaire. De plus, le fait que le chandelier est pourvu d'une anse démontrerait qu'il était destiné à supporter éventuellement autre chose qu'une simple chandelle...

Nonobstant ces considérations, la lamponète à trois lumières est un spécimen rarissime ; de plus, il est en parfait état de conservation. Nous devons de chaleureux remerciements à notre estimé collègue M. Pierre Duvivier, qui a bien voulu en faire généreusement le don à notre Société. Petit à petit, notre collection de verreries liégeoises s'agrandit. Souhaitons que ce généreux exemple soit suivi.

Florent PHOLIEN.



## PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

La **Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand**, au lendemain de l'armistice, eut une heureuse idée. Elle adressa un appel à tous les Gantois, leur demandant de céder une partie du cuivre ou de l'étain qu'ils avaient réussi à soustraire aux réquisitions des Allemands, et ce en vue de consacrer, par un souvenir durable, par un mémorial, l'aide puissante qu'apportèrent la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Amérique à la Belgique pour reconquérir son indépendance.

Plusieurs milliers de kilos de cuivre ont été ainsi recueillis. Des dons en argent furent également offerts et la *Société d'Histoire et d'Archéologie* est aujourd'hui à la veille de réaliser son projet, sans devoir recourir aux subsides des autorités communales ou gouvernementales !

Le mémorial consistera en une grande plaque de bronze, ornée de faisceaux reliés par des guirlandes de fleurs encadrant une inscription latine « *Dat Concordia vires* » en haut, ainsi qu'une autre inscription en français et en flamand, indiquant l'origine du mémorial. Quatre animaux symboliques représentent les quatre grandes puissances qui vinrent au secours de la Belgique. Ils surmontent des émaux portant les armoiries de ces pays.

Le monument, qui est l'œuvre du sculpteur gantois Géo Verbanck, sera placé au coin nord-ouest de la Halle-aux-Draps.

**Archéologie préhistorique.** — Notre Musée a eu l'honneur de recevoir, le lundi 27 septembre dernier, la visite de M. le docteur Capitan, professeur au Collège de France et à l'École d'anthropologie de Paris.

Le savant professeur est venu expressément à Liège pour étudier les gisements néolithiques anciens que nos confrères J. Hamal-Nandrin, Jean Servais et Charles Fraipont ont découverts et fouillés dans la province de Liège, sur le territoire des communes de Fouron-St-Pierre, de Fouron-St-Martin et de Remersdael. Le professeur Capitan, qui, depuis plus de cinquante ans, étudie spécialement la préhistoire, a été fort impressionné par l'étendue et l'importance extraordinaire de ces gisements.

Deux journées entières ont été consacrées à des fouilles dans les gisements précités, et deux autres journées à l'étude des collections préhistoriques de notre Musée, de celles de l'Université et de notre confrère J. Hamal-Nandrin, dont il était l'hôte.

Après observation des faits, M. le docteur Capitan s'est déclaré pleinement d'accord avec les préhistoriens liégeois, dont il adopte les conclusions au sujet des gisements campigniens de Fouron-St-Pierre, de Fouron-St-Martin et de Remersdael.

Au Musée Curtius, M. le professeur Capitan a été reçu par notre sympathique bourgmestre M. G. Kleyer, MM. Jean Servais,

conservateur, J. Hamal-Nandrin, Jules Delheid et Florent Pholien. X.

**Excursions.** — Les membres de l'Institut ont eu la bonne fortune de pouvoir visiter, le 8 juillet dernier, le bel hôtel Sklin, en Hors-Château. Reçus fort aimablement par le propriétaire de cette riche demeure, dont il faudrait craindre, paraît-il, sinon la démolition, au moins la transformation, ce qui serait aussi funeste, ils ont pu en admirer la parfaite ordonnance intérieure, l'élégante décoration et la rigueur du style. Cette visite, à laquelle prirent part un très grand nombre de nos collègues, messieurs et dames, a raffermi chez tous la conviction que l'hôtel Sklin pouvait être compté parmi les plus riches et les plus complètes habitations dont la conservation s'impose, et qu'il conviendrait de tout tenter pour la préserver d'irréremédiables mutilations. Que M. Sklin reçoive ici l'expression de nos sincères remerciements pour la parfaite obligeance qu'il a mise à laisser visiter et admirer ses salons.

— Le dimanche 18 juillet, malgré un temps abominable, une bonne trentaine de dames et messieurs de l'Institut partaient pour Chokier, dont ils visitèrent d'abord l'intéressante église ; puis, contre vents et marées, ils atteignirent le château, juché fièrement sur son rocher. Après avoir parcouru les quelques pièces du rez-de-chaussée, ils eurent la bonne fortune, après que le ciel se fut un peu rasséréiné, d'admirer, du haut de la terrasse du château, l'admirable panorama qui se déroule de Huy à Seraing, et qu'il est donné à peu de nos concitoyens de pouvoir contempler. Nous en devons grâce à M. Frésart-de Clercx, qui avait bien voulu donner l'autorisation de parcourir sa pittoresque propriété. X.

**Fédération archéologique et historique de Belgique.**  
**Congrès de Tournai.** — La Société historique et archéologique de Tournai, qui avait déjà eu la mission, en 1913, d'organiser la XXIV<sup>e</sup> session de la Fédération, a décidé de réunir en août 1921 le Congrès qui doit succéder à celui de Gand. Les questions qui y seront traitées, sur rapports rédigés à l'avance, seront groupées sous les rubriques habituelles de : Préhistoire et protohistoire — Histoire — Archéologie et Histoire de l'Art.

Des sous-sections pourront être établies, s'il y a lieu.

Nous sommes priés d'annoncer la tenue de ce Congrès à nos membres et de les engager à faire connaître dans le plus bref délai possible les questions qu'ils souhaiteraient voir traiter dans les assemblées générales ou les réunions de sections. Toutes les communications doivent être adressées à M. Ad. Hocquet, secrétaire-général du Congrès, 4, rue des Orfèvres, Tournai.

# CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

## du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 5-00 FR. PAR AN | pour les personnes qui ne sont  
LE NUMÉRO : 0 FR. 50 | pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au  
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois : Maison Curtius.

### Procès-verbal de la séance du 30 juillet 1920

La séance est ouverte à 5 1/4 h. sous la présidence de M. de Buggenoms, président

28 membres sont présents.

Excusés : MM. Jorissenne, Delheid et Schaetzen.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance du 25 juin.* — M. Pirlet, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance de juin. M. Brassinne demande pourquoi on a omis d'y mentionner la rectification qu'il a formulée à la dernière séance au sujet de ses observations sur l'achat de l'aquamanile à la vente Brahy-Prost, à Bruxelles. Il fait aussi remarquer que la même omission a été faite dans la relation du dit procès-verbal, dans le dernier numéro paru de la *Chronique*, et remet à ce sujet une lettre rectificative adressée à M. Magnette, directeur des publications.

Une courte discussion s'élève à ce propos, à laquelle prennent notamment part MM. Micha, Magnette et de Buggenoms, et, sur la proposition de ces deux derniers, il est décidé que le Bureau examinera la question, vu l'absence du secrétaire, M. Delheid, et en référera à M. Brassinne.

Sous cette réserve, le procès-verbal est adopté.

II. *Correspondance.* — M. le secrétaire-adjoint communique ensuite la correspondance adressée à l'I. A. L. Il donne lecture notamment d'une lettre de la Ville relative à l'enlèvement des pierres tombales se trouvant dans la seconde cour du Palais. A ce sujet,

M. Micha fait savoir à l'assemblée que l'enlèvement de ces pierres occasionnerait une dépense d'environ 20.000 francs. Aussi espère-t-il se mettre d'accord avec l'autorité militaire pour le déménagement des dites pierres et aboutir à un résultat qui serait beaucoup moins onéreux.

III. *Communication de M. l'abbé J. Coenen.* — Rapport sur les travaux du Congrès français d'archéologie tenu à Metz-Strasbourg et à Colmar, au mois de juin 1920.

M. le Président remercie et félicite M. l'abbé Coenen de sa très intéressante communication.

IV. *Election de membres associés.* — M. Raymond Braconier de Modave et M<sup>lle</sup> Robert, régente à Liège, sont élus à l'unanimité membres associés de l'I. A. L.

V. *Présentation de membres associés.* — M. Henri Braive est présenté en qualité de membre associé de l'I. A. L. L'élection aura lieu au mois d'octobre prochain.

VI. *Affaires diverses.* — M. Micha remet à l'Institut 16 photographies de grand format, représentant divers endroits disparus de Liège, don de M. le D<sup>r</sup> Stockis.

Des remerciements sont adressés au généreux donateur.

M. Jacques Breuer donne ensuite lecture d'une lettre fort instructive adressée au secrétaire de l'Institut par M. Dierricks, archiviste de la ville de Malines, et donnant les détails sur l'organisme dans cette ville qui travaille à la conservation et la restauration des maisons anciennes.

Cette lettre sera communiquée à l'autorité compétente.

M. le Président fait part d'une lettre lui adressée par l'Ecole d'Anthropologie de Paris, lui annonçant que la réunion préparatoire pour la fondation d'un Institut international d'anthropologie commencera ses travaux, le 8 septembre prochain. Il demande s'il n'y aurait pas lieu pour l'Institut archéologique d'y envoyer des délégués. M. Pholien annonce que MM. Fraipont et Hamal se proposent d'assister à cette réunion.

M. Pholien propose à l'Institut, à la demande de la Ville, de nommer une commission à l'effet d'étudier la représentation exacte de notre perron et de fixer le véritable blason liégeois qui devra être enregistré à l'armorial. Après un échange de vues, MM. Bourgault, Polain et Pholien sont désignés pour faire partie de cette commission.

M. Ghilain, enfin, donne de bonnes nouvelles à l'assemblée sur la santé de M. De Puydt, qui espère bientôt pouvoir reprendre ses travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

---

## Procès-verbal de la séance du 31 octobre 1920

La séance est ouverte à 10 1/4 h. sous la présidence de M. de Buggenoms, président.

38 membres sont présents.

Excusé : M. le Dr Jorissenne.

I. *Lecture du procès-verbal de la séance de Juillet.* — M. Pirlet, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet, qui est adopté sans observations.

M. le président adresse des félicitations à M. le Dr Stockis, pour la distinction dont il vient d'être l'objet de la part du Gouvernement français, qui lui octroie la médaille de la Reconnaissance française, et à MM. Brassinne, Jaspar et l'abbé Moret, à l'occasion leur nomination de membres correspondants de la Commission royale des Monuments et des Sites.

II. *Correspondance.* — Le Secrétaire communique à l'assemblée la correspondance adressée à l'Institut.

III. *Publications.* — M. Magnette, directeur des publications, annonce qu'un numéro de la *Chronique* sera distribué incessamment. Il se propose de publier un autre numéro de la *Chronique* en décembre et un tome du *Bulletin* en janvier ou février 1921.

IV. *Communication de M. Ch. Fraipont* : a) *L'Institut international d'anthropologie* ; b) *Le Campignien*. — Avant de donner la parole à M. Fraipont, M. le Président informe l'assemblée de ce que MM. Hamal-Nandrin, Fraipont et Stockis ont représenté l'Institut au Congrès préparatoire à la création de l'Institut international d'anthropologie, qui s'est tenu à Paris en septembre. A défaut d'assemblée générale en août et septembre, la Bureau a désigné ces Messieurs comme délégués de l'Institut archéologique liégeois. L'assemblée ayant ratifié cette décision du Bureau, M. Fraipont fait rapport sur les travaux du Congrès de Paris, puis donne des explications détaillées sur *Le Campignien*. M. le Président félicite le conférencier et le remercie de son instructive communication. Il saisit cette occasion pour adresser de vives félicitations à MM. Hamal et Servais, dont les découvertes et les études du Campignien ont fait faire un grand progrès aux sciences préhistoriques.

V. *Election d'un membre associé.* — M. Henri Braive, courtier en vins, rue Nysten, 13, est élu membre associé.

VI. *Présentation d'un membre effectif.* — M. le Dr Stockis est présenté, conformément aux statuts, par dix membres effectifs.

VII. *Présentation de membres correspondants et associés.* — L'assemblée prend acte des présentations de M<sup>lle</sup> Kuntziger en

qualité de membre correspondant et de MM. Jean Servais fils, Gustave Hanson, Alfred Willems, Fernand de Closset, Dr Bordet et de la Ville de Spa en qualité de membres associés.

VIII. *Rapport de la Commission chargée du Perron liégeois.* — M. Pholien résume en quelques mots l'état de la question et fait ressortir la nécessité d'une solution définitive. M. Bourgault donne ensuite lecture d'une étude qu'il a faite des diverses représentations, très variées, du Perron à travers les âges. A l'appui de sa documentation, il fait circuler une série de figurations du Perron qu'il a copiées sur divers monuments de la ville. M. Pholien donne communication d'un rapport envoyé par M. Eugène Polain à ce sujet. La question donne lieu à un long échange de vues entre MM. Pholien, Bourgault, Brassinne, Smeets et M. le Président, qui, résumant le débat, propose que la Commission chargée de cette étude se réunisse et s'efforce de trouver une solution à la question qui lui est soumise. Ce vœu est adopté.

IX. *Affaires diverses.* — M. Pholien annonce à l'assemblée qu'il a adressé une requête à l'édilité liégeoise dans le but d'obtenir des améliorations à l'état actuel de la fontaine de Vinâved'He. Cette question donne lieu à un assez long débat, au cours duquel le Bureau est chargé d'examiner la situation et les moyens d'y remédier.

M. Ghilain informe l'assemblée qu'il tient à la disposition des membres qui seraient désireux d'en acquérir, une série d'ouvrages de M. Rutot.

M. Pholien, faisant appel à la générosité des membres, les engage à contribuer à la reconstruction de la bibliothèque de Reims. Il demande si l'Institut ne pourrait envoyer une collection de ses publications. Il est décidé que le Bureau examinera, d'accord avec M. le Bibliothécaire, la suite qui pourrait être donnée à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

---

### **Les fouilles effectuées, de 1914 à 1919, par MM. J. Hamal-Nandrin et J. Servais.**

Nous croyons que c'est simple justice que de donner aux nombreux membres de notre Société une idée du nombre et de l'importance des fouilles qui ont été entreprises, avec l'active collaboration de M. Ch. Fraipont, par nos savants confrères J. Servais et J. Hamal, depuis 1914 jusqu'en 1919. Nous utiliserons à



cette fin un rapport que vient de publier la *Revue anthropologique*, bulletin de l'Association liégeoise pour l'étude et l'enseignement des sciences anthropologiques.

**Fouilles de 1914 :**

*Station néolithique de Ste-Gertrude-Rijkolt* (Limbourg hollandais), découverte en 1884 par Marcel De Puydt. — Mise au jour, en juillet, de puits et de galeries d'extraction de silex.

**Fouilles de 1915 :**

*Gisement à industrie microlithique de la Roche aux Faucons* (Plainevaux-Esneux). — On y a recueilli beaucoup de petits silex à formes géométriques, des grattoirs et des nucléi minuscules, un grand nombre de très petites lames et de fragments de lames, des déchets de la taille et quelques pièces et éclats en quartzite et en grès lustré de Wommersom.

*Fonds de cabanes omaliens (néolithique) de Wonck-sur-Geer*. — Exploration de 13 fonds de cabanes et ateliers (gisement déjà fouillé par M. Huybrigts, en 1913).

**Fouilles de 1916 :**

*Gisement de Fouron-St-Pierre* (propriété M. le Sénateur Magis). — Un fond de cabane et des ateliers: amas considérables de silex taillés, sur une étendue de plusieurs milliers de mètres carrés (nucléi, lames, tranchets, grattoirs, racloirs, pics, retouchoirs, pierres de jet et « pierre à feu », 48 fragments de poterie). L'intérêt de cette découverte est que « l'industrie de Fouron offre les plus grandes analogies avec » celle décrite pour la première fois par Philippe Salmon, » d'Ault du Mesnil et Dr Capitan, en 1898, sous le nom de » *Campignien* (d'après le village de Campigny, commune de » Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure). »

*Fonds de cabanes omaliens de Boirs-sur-Geer*. — 25 fonds de cabanes ont été fouillés, comprenant presque tous un foyer et un atelier : 1687 nucléi, gros blocs de silex décortiqués

pesant jusque 13  $\frac{1}{2}$  kg., et un nombre incalculable de lames, de fragments de lames et de déchets de la taille ; séries de grattoirs, de pointes de flèches, de poinçons, de fragments de meules et de polissoirs en grès, de lissoirs en roches diverses, etc. ; poteries à pâte fine ou à pâte grossière avec ou sans ornementation.

Un foyer d'un autre âge, avec poterie différant sensiblement de celle rencontrée dans les foyers précédents, avec plus de 300 fragments d'argile brûlée, portant les empreintes fort nettes de branches ayant constitué la hutte.

#### **Fouilles de 1917 :**

*Gisement de la Roche aux Faucons* (voir plus haut). — Découverte, entre autres, d'un bloc oligiste, matière rencontrée pour la première fois dans cette station.

*Fonds de cabanes omaliens de Wonck.* — 48 fonds ont été fouillés.

#### **Fouilles de 1918 :**

Suite des fouilles commencées à Wonck en 1917 : 19 nouveaux emplacements d'habitation et d'atelier : ce qui porte à 67 le nombre total de ces emplacements, dont 65 sont omaliens.

« Cette importante agglomération de fonds de cabanes, » dit le rapport, se caractérise par la présence de burins ty- » piques et de grattoirs doubles, par la présence de pointes » de flèches triangulaires taillées sur les deux faces, d'un » instrument en pierre gris verdâtre perforé intention- » nellement et d'un poinçon en grès (les premières pièces de » ce genre trouvées dans les fonds de cabanes omaliens), » par l'utilisation comme percuteurs de cailloux roulés en » quartz ou en quartzite, par la grande diversité des espèces » de roche employées pour la confection des lissoirs, par la » présence de dents de cheval et par la variété des silex em- » ployés comme matière première. » La fosse n° 32 est la plus considérable : elle mesure 5 m. 10 de longueur et 4 m. 30 de largeur maxima ; sa profondeur maxima est de 2 m. au centre.

Le nombre des objets recueillis dans cette importante station est si considérable qu'il n'est pas possible d'en donner l'inventaire ici.

*Autre agglomération de fonds de cabanes de Wonck.* — Fouille de 7 fonds de cabanes et ateliers omaliens et d'un 8<sup>e</sup> fond à mobilier d'un caractère spécial. Il a donné entre autres 12 blocs volumineux de silex décortiqués, pesant jusqu'à 8 kilogs. Profond de 1 m. 10, long de 5 m. 55, large de 4 m. 30, il avait été en partie pavé au moyen de blocs de silex, dont la plupart étaient craquelés par le feu.

*Troisième groupe de fonds de cabanes de Wonck.* — 10 nouveaux fonds omaliens : même outillage et même poterie que dans les précédents. Il y a été trouvé deux minuscules petits outils polis (lissoirs ?) en pierre grisâtre, bien conservés (largeur 0 m. 046 et 0 m. 052). Ce sont les outils de ce genre les plus petits connus jusqu'à ce jour en Belgique, avec ceux recueillis l'un à Jeneffe (0 m. 036) et l'autre sous la place St-Lambert à Liège (0 m. 055).

C'est le 29 août 1918, à Wonck, que le 100<sup>e</sup> fond de cabane des bords du Geer a été exploré.

#### **Fouilles de 1919 :**

*Gisement de Rullen* (Fouron St-Pierre, propriété Magis). — Découverte d'ateliers néolithiques à industrie campignienne (cfr. p<sup>l</sup>us haut).

*Gisement des Sapins* (Fouron St-Martin ; propriété de Postesta). — Vastes ateliers à industrie campignienne. Le niveau archéologique atteignait en un endroit une épaisseur de 2 m. 78, avec couche compacte de déchets de taille.

*Gisement dit du Brigadier Halleux* (Remersdael), d'une étendue de plus d'un hectare, se rapportant à l'industrie campignienne.

Les quatre stations dites campigniennes ont révélé l'existence en grand nombre de blocs décortiqués, dont beaucoup, en forme de disques ou polyédriques, sont identiques aux silex connus sous le nom de « pierres de jet ». Nos confrères font remarquer que ces pièces ne peuvent être confondues

avec des nucléi, les éclats détachés, petits et de forme irrégulière, étant inutilisables. Après sérieux examen, ils croient pouvoir conclure que ces silex taillés ne sont ni des nucléi, ni des percuteurs, et que l'enlèvement des éclats n'a eu qu'un seul but : former une masse présentant de multiples facettes à arêtes tranchantes et à aspérités pointues.

C'est la première fois en Belgique que l'on trouve, non remaniés, des stations semblables à celles signalées ici, se rapportant à l'industrie dite campignienne.

Le rapport auquel nous empruntons les données ci-dessus, se termine par les observations suivantes :

« Dans les divers gisements campigniens signalés dans » cette note, les silex taillés et utilisés se trouvent mêlés à des » blocs brisés de conglomérat à silex au-dessus et en plein » sable de l'oligocène supérieur (aquitanien). On peut s'ex- » pliquer cette situation bizarre en considérant que la mer » aquitaniennne a remanié le conglomérat à silex, mélangeant » par places les blocs de ce conglomérat à ses cailloutis. Les » Campigniens ont exploité le silex soit dans ces sables oli- » gocènes, soit là où des remaniements postérieurs, quar- » tenaires par exemple, les avaient amenés. Enfin, depuis » l'époque campignienne, de nouveaux remaniements sont » intervenus et ont donné aux gisements étudiés leur aspect » actuel. »

M.

---

### Sauvons nos vieilles maisons

Sous cette rubrique, nous avons, dans une précédente chronique (pages 30-31), donné un coup de cloche en faveur de la conservation d'anciennes maisons et de la préservation de la mutilation de vieilles façades.

Dans le pays flamand, on a — il faut bien le dire — plus le respect des vieilles constructions.

Les grand'places de maintes cités des Flandres sont religieusement conservées, soigneusement entretenues, artistement restaurées.

A Liège, voyez l'antique place du Marché voisinant l'hôtel de ville ; voyez aussi la rue Hors-Château. Il y a là, pour ne citer à présent que ces deux artères, de nombreuses façades au plus haut point intéressantes, mais qui disparaissent sous de multiples couches de badigeons ou de couleurs grossières. Le devoir de notre Société est de prendre les initiatives nécessaires en vue de persuader les pouvoirs publics et les propriétaires du grand intérêt que présente l'embellissement de nos rues et de nos places publiques. Nos architectes y puiseront des idées logiques, s'inspireront de lignes traditionnelles, sans négliger pour cela les exigences du confort moderne. Le goût du peuple s'affinera à l'aspect d'une architecture qui est bien de chez nous, et l'aspect de notre vieille cité se distinguera par des caractères et des matériaux qui lui sont propres.

Il est indéniable qu'un vent de protestation souffle en ce moment contre les mutilations de façades. Notre Société a pris une part sérieuse à cette propagande. Le concours de tous nos membres est désirable, car chacun peut, dans ses relations ou par ses démarches personnelles, rendre de sérieux services à la cause sacrée que nous défendons. Par cette union d'efforts, nous obtiendrons des résultats dont chacun se félicitera à bref délai.

Florent PHOLIEN.

A propos de « rejointoiement », il y en a de diverses espèces : 1<sup>o</sup> à *joints blancs*, ce qui n'est guère artistique et qu'on ne doit pas recommander ; 2<sup>o</sup> à *joints tracés à la dague* dans le ciment existant, tout simplement.

Ce dernier mode est le plus recommandable.

Quant aux dérochages, on doit agir avec prudence, et les conseils d'un architecte quelque peu érudit sont pour ainsi dire nécessaires.

Dans tous les cas, il faut se défier des entrepreneurs de peinture, des dérocheurs et rejointoyeurs dont la compétence est très limitée. On ne s'en aperçoit que trop en ville, à en juger par les barbouillages dont certaines façades sont maquillées...

F. PH.

## PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

**Archéologie préhistorique.** — Après la venue à Liège, le mois de septembre dernier, de M. le Dr Capitan (voir *Chronique*, p. 43), notre Musée a reçu la visite, le 23 octobre dernier, de M. Charles Peabody, conservateur de Musée Peabody de l'Université de Harvard (Etats-Unis). Ce savant, lui aussi, s'est rendu en notre ville, pour avoir l'occasion d'examiner les gisements néolithiques, si particulièrement instructifs, de Fouron-Saint-Pierre, Fouron-Saint-Martin et Remersdael et, en même temps, étudier les pièces provenant de ces gisements et conservés dans les collections liégeoises que chacun connaît.

Rappelons aussi que M. le baron de Loë, conservateur, et M. E. Rahir, directeur des fouilles aux Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles, avaient déjà, il y a quelques mois, tenu à visiter les gisements précités et à examiner les collections de silex taillés qui y avaient été recueillis.

Comme MM. Capitan et Peabody, nos deux savants compatriotes n'ont pu que reconnaître que la découverte de vastes ateliers à industrie « campignienne », aux environs de Rullen, constitue pour la préhistoire belge un fait nouveau du plus haut intérêt.

**Vieux-Herstal.** — Nous signalons avec une réelle satisfaction la réapparition de l'ancien bulletin mensuel du Cercle Vieux-Herstal. Malheureusement, ses rédacteurs, dirigés par M. André Collart, ne nous laissent espérer qu'un numéro par an. Manquerait-il à ce point de ressources, dans une commune aussi populeuse et où ne doivent pas faire défaut les amateurs du passé ? Le numéro qui marque la résurrection de notre jeune confrère, contient des articles réellement intéressants, signés A. C., sur la signification qu'il convient de donner à l'appellation place Licour ; sur la découverte de l'île Moncin, des fondations d'une ancienne usine, ainsi que d'une ferme du XVI<sup>e</sup> siècle, appartenant à la famille Trappé ; sur la charmante maison dite Courard, datant de 1664, qui pourrait, estime l'auteur, être un local idéal pour une Justice de Paix.

Le cercle du Vieux-Herstal ne pourrait-il obtenir la disparition



de la plaque indicatrice de la rue Pepin... d'Hérystal ? Comment une orthographe semblable, en usage seulement en France, n'a-t-elle pas choqué les édiles et les archéologues... d'Herstal ?

X.

**Excursion.** — La visite des collections précieuses, mais peu connues, du Musée diocésain, entreprise, le jeudi 28 octobre dernier, sous la direction de notre érudit confrère M. Jos. Brassinne, le nouveau conservateur de ce riche dépôt d'antiquités religieuses, a été un vrai succès. Les membres de l'Institut et leurs familles avaient répondu en fort grand nombre à l'appel du Bureau. Et, grâce aux explications nombreuses, précises et pleines de déductions suggestives données par leur dévoué cicerone, les invités ont pu tirer de leur visite un profit certain. Pour beaucoup même, cette promenade à travers tant de pièces rares de l'art religieux mosan a été un peu comme une révélation. Il serait donc souhaitable que le Musée diocésain fût d'un accès plus facile et devînt même régulier à certains jours de l'année. Nous transmettons ce vœu à M. Qui de Droit.

M.

**Sur Lambert Lombard.** — Notre grand artiste wallon vient d'avoir les honneurs d'une étude approfondie que lui consacre dans la collection, aussi variée qu'instructive, des *Grands Belges*, notre confrère M<sup>lle</sup> Marthe Küntziger. Nous la signalons à l'attention de tous les membres de l'Institut.

**Vente Brahy-Prost.** — Une erreur s'est glissée dans la notice qui nous était parvenue sur la vente aux enchères faite à Bruxelles des collections de feu notre confrère Brahy-Prost (voir la *Chronique*, 1920, p. 29). Un tableau signé Walter Damery, *Bergère tenant une couronne de fleurs*, signalé comme ayant été acquis par notre administration communale, ne l'a pas été par elle, mais bien par M. Léon Bovier, de Bruxelles. Ce dernier s'est en outre rendu acquéreur d'un Defrance (portrait de *De Chestret*), d'un Dreppe (*Cuisinière*), d'un Lombard (*Abbé de Saint-Martin*), d'un Plumier (portrait du *Baron Heusy*).

**Distinctions.** — C'est avec un réel plaisir que, lors de la dernière réunion mensuelle de l'Institut, chacun apprit que notre si dévoué

et si érudit collègue, M. Hamal-Nandrin, venait d'être promu au grade de Chevalier de l'Ordre de Léopold II. C'est là un hommage hautement mérité rendu à l'activité scientifique, inlassable et toujours fructueuse d'un de ceux qui contribuent au renom de plus en plus incontesté de l'école liégeoise d'archéologie préhistorique.

— M. J. Dabin, l'un des membres de notre Institut, qui avait obtenu en mai dernier le diplôme si hautement mérité de docteur spécial en droit civil, vient d'être chargé de faire le cours d'éléments du droit civil moderne auprès de la Faculté de droit de notre Université. Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

**Décès.** — L'Institut vient de perdre celui qui était le plus ancien de ses associés, M. le notaire honoraire Nic. Biar, décédé en notre ville, le 1<sup>er</sup> décembre dernier. Le regretté défunt avait été admis au sein de notre Société à la date du 29 novembre 1873. Nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances.

---